

LE DEVOIR

Vol. XCI - N° 87

LE MERCREDI 19 AVRIL 2000

87c + TAXES = 1\$



PERSPECTIVES

La course à la pauvreté

La pauvreté est un gros business dans les écoles du Québec. Certains parlent même de course à la pauvreté tellement sont avantageuses certaines subventions prévues pour aider les enfants des écoles en milieu défavorisé. Dans ce contexte, il est aisé de comprendre que l'identification des écoles démunies revêt une importance particulière.

Cette année, pour la première fois, le ministère de l'Éducation utilise sa propre carte de la pauvreté, complétée au printemps dernier. Cet outil pose de gros problèmes, en ville comme en région. La carte s'inspire de celle mise au point il y a plusieurs années par le Conseil scolaire de l'île de Montréal à partir de données de Statistique Canada. On y prend en compte le revenu des parents, mais aussi le niveau de scolarité de la mère et le statut de travailleur ou de chômeur du père. Indépendamment de ces données, une attention particulière est accordée aux mères monoparentales. La carte du CSIM est, de l'avis général, un outil extrêmement bien fait, très précis. Le hic, c'est que le ministère de l'Éducation a pris une carte conçue pour un milieu urbain et l'a transposée à travers la province. Ainsi, pour réunir ses «unités de population» de 350 familles, il a souvent dû regrouper trois, cinq ou même six municipalités ou villages, qui ne partagent pas nécessairement le même niveau de vie.



Paule des Rivières

La Fédération des commissions scolaires du Québec avait bien vu le problème lors de la divulgation de la carte, au printemps dernier, mais comme elle ne devait servir qu'à des fins de consultation, elle n'a pas jugé sage d'en faire tout un plat. Elle a rapidement changé d'idée lorsqu'elle a réalisé que cette même carte servait à déterminer quelles maternelles dans quelles écoles pouvaient, dès septembre, réduire le nombre d'élèves par classe, pour ne nommer que cette mesure.

Un sondage récent lui a révélé que 41 commissions scolaires sur 57 avaient des problèmes avec le nouveau joujou du ministère. Désireuse de tirer cette affaire au clair, la Fédération des commissions scolaires a sollicité l'avis de l'INRS, qui a confirmé ses appréhensions en relevant le problème des unités de population en milieu rural.

La Commission scolaire Beauce-Etchemin, pour sa part, a mené sa propre enquête pour conclure qu'un tiers de ses écoles avaient été mal évaluées. Le territoire de cette commission scolaire recoupe 58 municipalités. Le taux de chômage y est bas, mais le taux de scolarisation également, puisque 30 % de la population n'a pas complété une neuvième année. La carte du MEQ présente un «risque élevé de distorsion», estime pudiquement la direction de l'administration scolaire.

Plus le nombre d'écoles pauvres est élevé, plus l'argent est saupoudré

moins l'Alliance des professeurs qui s'en plaindront...

Il reste que même à Montréal la carte de la défavorisation ministérielle soulève des questions. Il est évident que la région montréalaise est la plus pauvre de la province et il est tout aussi évident que, s'ils sont comparés aux écoles de l'ensemble du Québec, les établissements scolaires montréalais se retrouveront en tête de liste. Cela dit, cette manière de calculer a un impact majeur qui devient un choix politique. Car plus le nombre d'écoles pauvres est élevé, plus l'argent — qui n'augmente pas — est saupoudré. Cette approche est à l'opposé de celle privilégiée jusqu'à présent par le Conseil scolaire de Montréal, qui aidait davantage les plus pauvres parmi les pauvres. Pour la région montréalaise, l'aide en milieu défavorisé dépasse les 20 millions de dollars.

Dans cette histoire, le ministère de l'Éducation semble vouloir écarter le Conseil scolaire de l'île de Montréal, pourtant aux premières loges de l'aide à la défavorisation à Montréal depuis 25 ans. Le gouvernement aurait pu, dans le sillon de sa récente décentralisation, se défaire du Conseil. Il ne l'a pas fait. Aujourd'hui, cependant, il donne l'impression de vouloir s'arroger le contrôle de l'aide aux élèves en difficulté.

Plusieurs directions d'école se fichent pas mal du canal d'acheminement de l'aide, pourvu que cette aide parvienne à bon port. Il reste que plusieurs autres s'arrachent les cheveux devant la multiplication des formulaires, des de-

VOIR PAGE A 8: COURSE

MÉTÉO

Montréal
Nuageux
avec éclaircies.
Max: 12 Min: 3

Détails, page B 7

INDEX

Annonces A 4 Idées A 7
Bourse B 4 Monde A 5
Avis publics B 8 Mots croisés B 8
Culture B 10 Politique A 4
Économie B 3 Sports B 7
Éditorial A 6 Télévision B 9

www.ledevoir.com

«Déchets d'œuvres»



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

«LA PLANÈTE est en jeu: à nous tous de jouer!», tel est le slogan de la huitième édition du concours international de jouets fabriqués à partir de matériaux récupérés, organisé par le Club 2/3, un organisme d'éducation et de coopération internationale. L'objectif? Réaliser, à l'aide de déchets, un jouet. Les participants, âgés de 6 à 19 ans et provenant des quatre coins de la planète, ont ainsi été sensibilisés à la nécessaire solidarité des peuples dans la lutte pour un environnement sain. Ces véritables «déchets d'œuvres» ont valorisé aussi la créativité de tous les participants. Motocyclettes, guitares, avions, les jeux sont tous plus ingénieux les uns que les autres. Ici, Chantal Vaillancourt tient un original jeu d'échecs, réalisé à partir de morceaux de liège et d'images de magazines. Les noms des lauréats étaient dévoilés hier au Biodôme de Montréal.

Cannes 2000

Œuvres en costumes et films de genre

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Denys Arcand sera bel et bien sur la Croisette... mais pour la dernière cène. C'est son *Stardom* qui clôturera (hors compétition) le bal de la 53^e édition du Festival de Cannes, qui roulera du 10 au 21 mai. La présence québécoise sera moins forte que prévu cette année puisque le film *Maelström* de Denis Villeneuve, apparemment présélectionné dans la catégorie «Un certain regard», n'a hélas pas été retenu *in extremis*. Outre le Arcand, reste *Le Fantôme des trois Madeleine*, premier

long métrage de la Québécoise Guylaine Dionne, *road-movie* entre Montréal et la Gaspésie, lequel aboutira à La Quinzaine des réalisateurs. Et voilà pour la présence québécoise au prestigieux festival français. Deux joueurs, c'est déjà ça de pris.

Vingt-trois films se bousculent en compétition en provenance de 14 pays (quatre français et quatre américains mais nul africain et, rarissime phénomène, aucun italien non plus). À la proue: quelques grands noms du cinéma international, avec axe Europe-Asie. Le cru 2000, révélé hier à

VOIR PAGE A 8: CANNES

Jessica Paré et Dan Aykroyd dans *Stardom*, le nouveau film de Denys Arcand.

ARCHIVES LE DEVOIR

34 cardiologues en colère

«On en a marre et on est écœurés. Nous pratiquons une médecine de guerre comme au Vietnam.»

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les 34 cardiologues québécois toujours actifs en ont marre de jouer avec le feu et soutiennent que de trois à six patients meurent chaque mois à cause de la liste d'attente en cardiologie. Les assurances données hier par la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux ne changent rien à cette situation.

«On en a marre et on est écœurés. Nous pratiquons une médecine de guerre comme au Vietnam», a livré avec véhémence hier le président de l'Association des chirurgiens cardiovasculaires et thoraciques du Québec, le Dr Daniel Doyle.

L'histoire se répète et les assurances données hier par Mme Marois n'y changent rien. «La même chose se répète depuis 15 ans: on va de crise en crise», a dit le Dr Doyle. «On est 34 gars tannés, tannés de jouer avec le feu, tannés de prendre des risques.»

La liste d'attente pour les chirurgies cardiovasculaires s'allonge et atteint maintenant 1000 patients. Or, selon une

VOIR PAGE A 8: CARDIOLOGUES

Chrétien bâillonne ses contestataires

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Les dirigeants du PLC ne toléreront plus que les membres du parti critiquent publiquement le leadership de Jean Chrétien. Les contestataires sont sommés de se taire et de rentrer dans le rang.

À leur réunion du 12 avril dernier, les membres du conseil de direction de l'aile québécoise du PLC ont convenu d'adresser aux présidents des 75 associations de comté du Québec une mise en garde leur enjoignant de respecter la constitution du parti, de cesser de réclamer un congrès au leadership et de s'appliquer plutôt à préparer les prochaines élections.

Cette étonnante décision de bâillonner la base militante vise à freiner les manifestations de contestation qui ont perturbé le congrès national d'Ottawa et qui ont eu des retombées chez les libéraux de l'Ontario et du Québec. À l'instar de quelques-uns de ses collègues, le président de l'association libérale fédérale du comté de Berthier-Montcalm, Me Louis-Victor Sylvestre, avait alors publiquement émis l'opinion selon laquelle son chef, Jean Chrétien, a fait son temps et qu'il devrait démissionner plutôt que de conduire les libéraux à la défaite.

Le franc-tireur a subi les foudres des dirigeants du parti,

VOIR PAGE A 8: CHRÉTIEN

La police expulse Prescott du conseil municipal

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Coup de théâtre au conseil municipal de Montréal, hier, avant l'adoption de la modification de zonage permettant à Matrie d'installer un centre de transbordement sous l'échangeur Turcot. Le chef de l'opposition, Michel Prescott, est à l'origine de la scène. En affirmant que «le maire [Pierre Bourque] couche avec les promoteurs», il a fait bondir le président du conseil, Luc Larivée, qui lui a expressément demandé de sortir. À la suite du refus répété de M. Prescott, le président a décidé de faire intervenir la sécurité, en vain, puis le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) pour expulser le conseiller.

«Je suis resté à ma place», a raconté le principal intéressé. Le président a donc appelé la police, comme si elle n'avait rien d'autre à faire que de régler les problèmes politiques du président du conseil. Les membres de l'opposition ont alors formé un bouclier humain pour protéger leur chef. «Leur geste était plutôt symbolique», a poursuivi M. Prescott. Ils ne considéraient pas qu'une telle intervention extérieure était opportune. Je suis alors tout simplement sorti du conseil. L'ironie de la chose, toutefois, c'est qu'immédiatement après, on me rappelait pour que j'aie voter sur ma propre expulsion! Le chef de l'opposition estime que le président — qu'il dit «partisan» — a «bafoué les règlements».

VOIR PAGE A 8: PRESCOTT

• LES ACTUALITÉS •

Un interdit plein de trous

(Le Devoir) — Le gouvernement fédéral se propose d'interdire un groupe de molécules, les nonylphénols ainsi que les étoxylates, en vertu de la Loi canadienne de l'environnement, mais cette décision, applaudie notamment par le Fonds mondial de la nature, ressemble à une passoire, selon certains. En effet, selon le Fonds, plus de 200 pesticides contiennent actuellement des molécules de nonylphénols ou d'étoxylates, mais comme ils relèvent d'une autre loi, soit la Loi sur les pesticides, cette partie de la production échappera à l'interdit de vente et de production en vertu des normes environnementales. «C'est inacceptable de répandre dans l'environnement, sous la protection de la Loi sur les pesticides, des molécules dont l'élimination est jugée prioritaire, surtout lorsqu'il y a des alternatives», a déclaré Julia Langer, directrice du Fonds mondial. Environnement Canada estime que les deux molécules toxiques font partie de la famille des perturbateurs endocriniens. En somme, il suffit d'une ou deux molécules pour déstabiliser le système de régulation chimique des humains et des organismes vivants, ce qui fait qu'aucune dose n'est sécuritaire, même la plus infime. C'est la première fois que le potentiel de perturbation du système endocrinien entre en ligne de compte au Canada dans l'évaluation environnementale d'une molécule. Les découvertes de plus en plus nombreuses quant aux effets des «imposteurs» endocriniens révolutionnent de plus en plus les approches en santé et en environnement du fait que le système endocrinien, le régulateur chimique du corps, confond ces molécules toxiques avec les messages qu'il reçoit en principe des glandes. Il peut en résulter des altérations graves de la capacité de reproduction des espèces, des altérations du code génétique susceptibles de se transmettre aux générations futures et des risques accrus de cancer.

Imperial a approvisionné des contrebandiers

(PC) — La société Imperial Tobacco a approvisionné les contrebandiers de ses principales marques de cigarettes, au début des années 90, pour récupérer sa part de marché face à des concurrents qui en faisaient déjà autant, affirme le *Globe and Mail*, qui dit s'appuyer sur des documents internes de l'industrie. Dans un premier temps, la société a été atteinte plus sévèrement que ses concurrents par une forte augmentation des taxes sur le tabac, indique un rapport préparé en vue d'une réunion interne, le 11 mai 1994. Le rapport signalait que les fumeurs avaient commencé à délaisser leurs marques préférées, comme Players et DuMaurier, en 1992 et 1993, les marques des autres fabricants étant plus facilement disponibles sur les «canaux de contrebande». Fin 1993, toutefois, Imperial avait réussi à reprendre sa part de marché en profitant elle aussi de ces mêmes canaux de contrebande. «Après les pertes de 1992, I.T.L. (Imperial Tobacco Ltd.) a repris ses parts de marché en vendant directement ses principales marques sur les canaux de contrebande dès la seconde moitié de 1993», soutient le document intitulé «Mise à jour du marché». Le rapport cité fait partie des quelque 3000 documents que le ministère de la Santé de la Colombie-Britannique a rendu accessibles sur son site Internet cette semaine, dans le cadre d'une campagne virulente contre l'industrie du tabac.

Lachenaie et Charlemagne se disputent un milieu protégé

Louise Harel donnerait sa bénédiction à la construction d'un Réno-Dépôt dans la plaine inondable

Les responsables de la faune et de l'environnement ont mis dix ans à civiliser un peu les remblayeurs installés en rives sur les rivières l'Assomption, Mille-Îles et des Prairies. Au moment où Lachenaie veut aménager sa plaine au profit de la faune aillée et aquatique, voilà que sa voisine, Charlemagne, veut rogner et remblayer ce milieu humide pour... y construire un Réno-Dépôt!

LOUIS-GILLES FRANCÉUR
LE DEVOIR

La ministre des Affaires municipales, Louise Harel, a récemment ouvert la porte à une demande d'annexion par la municipalité de Charlemagne d'une portion importante de la plaine inondable de la rivière des Prairies, qui appartient jusqu'à présent à la municipalité de Lachenaie. Lachenaie, qui s'oppose à cette annexion de son territoire au profit de sa voisine, projette depuis quelques années d'aménager le ruisseau de Feu, ses marais et la plaine inondable du secteur convoité.

Cette portion de la plaine inondable est située à l'est de l'autoroute 40, juste avant l'intersection avec la 640. Elle fait partie de la zone inondable susceptible d'être inondée une fois au moins en 20 ans. Une convention fédérale-provinciale interdit aux deux niveaux de gouvernement de prendre toute décision susceptible d'altérer ce milieu humide, bien identifié comme zone à protéger dans la cartographie officielle.

Charlemagne rêvait de construire au même endroit l'hôpital promis à la région par l'ancien premier ministre, Jacques Parizeau. Depuis que Lachenaie a obtenu cette institution, c'est le projet de Réno-Dépôt qui a pris le relais. Charlemagne pourrait tirer de ce projet commercial majeur près de 10 % de sa future assiette fiscale, précisait un fonctionnaire provincial au fait du dossier.

Charlemagne a présenté en août dernier sa demande d'annexion à la ministre des Affaires municipales, Louise Harel, qui est aussi la coresponsable avec son collègue de l'Environnement, Paul Bégin, de la protection des plaines inondables. La ministre aurait pu renvoyer carrément le projet parce qu'il se situait dans la zone protégée officielle, précisait hier le directeur de l'urbanisme de Lachenaie, Guy Daoust. Les Affaires municipales avaient demandé à Charlemagne en 1995 de ne plus construire sur le lot P-2 en question.

La ministre Harel a fini par nommer, le 4 avril, une «conclutrice» dans ce dossier en donnant aux deux municipalités huit semaines «pour en arriver à un accord sur le partage de l'actif et du passif du territoire visé par l'annexion». À l'issue de



Le Réno-Dépôt serait construit entre le ruisseau de Feu et l'autoroute, en haut de la photo. Au premier plan, une partie du marais de cette plaine inondable.

ce délai, écrit Mme Harel, «je prendrai une décision sur cette annexion et éventuellement déterminerai un tel partage».

Un sous-ministre adjoint des Affaires municipales, Denys Jean, affirme avoir rencontré ses anciens collègues de la Faune et de l'Environnement qui ne se seraient pas objectés à la construction d'un Réno-Dépôt dans cette plaine inondable: «Il n'y avait pas de problèmes tels que c'était impossible de le faire», a dit M. Jean, rappelant que Mme Harel était consciente de la nature et de l'importance de l'empêchement et qu'elle avait d'ailleurs avisé Charlemagne de la nécessité d'obtenir une dérogation si jamais elle acceptait l'annexion du territoire convoité pour le Réno-Dépôt.

Mais à la Faune comme à l'Environnement, non seulement on n'accepte pas cet empiètement mais on affirme que les Affaires municipales ont refusé des avis écrits à ce stade-ci, le temps de laisser la porte s'entrouvrir doucement... On craint tout particulièrement l'impact de ce «précédent» sur les autres promoteurs voisins, d'autant plus dangereux, disent-ils, qu'il serait posé par la ministre responsable d'obtenir la démolition des constructions en plaine inondable protégée.

Le coût des délégations du Québec à l'étranger étonne l'opposition

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Québec dépense davantage pour sa seule délégation à Paris que pour l'ensemble de ses cinq délégations et bureaux aux États-Unis. Mais si on tient compte des services d'immigration, plus importants à Paris, le gouvernement du Québec dépense légèrement plus pour sa représentation aux États-Unis.

Répondant aux questions du député de Laurier-Dorion, Christos Sirros, lors de l'étude des crédits budgétaires de son ministère, la ministre des Relations internationales Louise Beaudoin a précisé hier que le gouvernement dépenserait 10,5 millions pour maintenir sa délégation à Paris dont 3,2 millions, toutefois, serviraient aux services québécois d'immigration pour l'Europe continentale et le Maghreb.

Aux États-Unis, les délégations et bureaux québécois commandent un budget annuel de 9,7 millions, dont 700 000 \$ sont consacrés au service d'immigration internationale à New York. C'est donc dire que le Québec dépense neuf millions aux États-Unis et 7,3 millions en France pour sa représentation hormis l'immigration, a expliqué Mme Beaudoin. Au chapitre des postes, la délégation générale parisienne compte 47 personnes auxquelles s'ajoutent 22 agents d'immigration et trois employés d'investissement-Québec qui ont un mandat européen, tandis qu'on retrouve 53 personnes aux États-Unis. «Je ne sens pas la nécessité de justifier l'action du Québec en France et de dire: Ah! C'est un peu trop», a dit Mme Beaudoin. «L'éloignement avec la France a nécessité une très grande volonté politique», a-t-elle ajouté, rendant hommage à Jean Lesage qui avait créé, à l'invitation du général de Gaulle, la délégation générale à Paris.

Le député libéral Christos Sirros s'étonnait que le gouvernement québécois dépense, pour sa représentation, davantage en France qu'aux États-Unis, principal marché d'exportation du Québec.

Par ailleurs, Mme Beaudoin a indiqué qu'elle déposerait un projet de loi d'ici le 15 mai pour former l'Office Québec-Amérique pour la jeunesse, un engagement pris lors du Sommet du Québec et de la jeunesse. Calqué sur le modèle de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, ce nouvel organisme, qui disposera d'un budget annuel de un million, permettra à 3000 jeunes de voyager dans les Amériques au terme de son déploiement complet, dans dix ans.

En outre, Mme Beaudoin a confirmé au *Devoir* que le gouvernement entend soutenir financièrement l'établissement au Québec d'organisations internationales. Le projet n'est toutefois pas encore mûr et dépend de discussions avec son collègue de l'Économie et des Finances, Bernard Landry. Il existe quelque 70 sièges sociaux d'organisations internationales au Québec.

L'avalanche de Kangisualujjuaq

Le coroner parle d'un laxisme généralisé

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

L'avalanche mortelle survenue au Nouveau-Québec dans la nuit du 1er janvier 1999 et qui a causé neuf morts n'a pas été déclenchée par la

soixantaine de coups de feu tirés dans les airs par les autochtones de l'endroit, en direction de la montagne, pour souligner l'arrivée de la nouvelle année, conclut le coroner.

«Je me permets de souligner que ces coups de feu ne constituent en rien l'élément déclencheur de l'avalanche qui surviendra environ 90 minutes plus tard», prend soin de préciser le coroner Jacques Bérubé dans son rapport d'enquête sur la mort de neuf personnes à Kangisualujjuaq, rendu public hier.

Le coroner se dit d'avis que «plusieurs personnes mêlées au dossier [de la construction de l'école et du danger potentiel d'avalanches à cet endroit] ont fait preuve de laxisme en intervenant ou en décidant de ne pas intervenir».

«Un ancien adage nous enseigne qu'une chaîne ne peut être plus forte que son plus faible maillon. Celle forgée par

les différents intervenants entre le moment de la construction de l'école en 1974 et l'avalanche du 1er janvier 1999 se voulait faible à plusieurs niveaux. C'est ma conclusion», écrit le coroner.

Son rapport nous apprend que la mairesse de Kangisualujjuaq, Mme Emudluk, a signalé au conseiller Sylvain Tremblay, du ministère de la Sécurité civile, l'existence de risques pour les usagers de l'école du village.

En janvier 1995, le directeur général du comité exécutif de la commission scolaire Kativik, Gilbert Legault, est informé de la problématique. Des experts sont chargés de donner leur avis en raison du projet d'agrandissement de l'école prévu pour 1998.

Dans un rapport préliminaire, les experts Dubé et Hétu indiquent que «de toute évidence l'école est située trop près du versant [...] et qu'il y aura tou-

jours une menace pour les gens qui se tiendront dans la cour arrière de l'école pendant l'hiver. Des avalanches, il y en a probablement toujours eu sur ce versant et il y en aura encore dans le futur lorsque les conditions propices seront réunies», écrivent les experts.

Le rapport fut transmis aux autorités de l'école mais non aux ministères de l'Éducation et de la Sécurité civile, ni non plus aux autorités municipales.

L'architecte Cloutier du ministère de l'Éducation a reçu le rapport préliminaire «mais n'a jamais jugé utile de demander une copie du rapport d'expertise», signale le coroner.

Il s'est rendu sur place en 1997. «Il est intrigué, préoccupé par la présence d'une corniche de neige sur le versant de la montagne à l'arrière de l'école. Il s'informe, on ne sait à qui. Les réponses qu'il obtient sont à l'effet qu'il est le seul

à se poser des questions sur le sujet [...], indique le coroner.

Fortes des informations contenues dans le rapport, la commission scolaire Kativik décide d'interdire aux élèves d'utiliser l'accès arrière durant la saison hivernale, comme cela avait été fait après les avalanches de 1993.

Arrière du bâtiment

Se basant sur les témoignages, le coroner constate que la plupart des victimes et des blessés graves se trouvaient à l'arrière du bâtiment lors de l'avalanche.

«C'était le seul endroit pour pénétrer ou sortir du gymnase, toutes les autres issues ayant été verrouillées par les autorités de l'école pour des raisons de sécurité et de salubrité des lieux», a fait valoir le principal lors de l'enquête.

Le coroner invite finalement le ministère de la Sécurité publique à identifier les zones propices aux avalanches et à interdire la construction aux endroits les plus dangereux.

Information juridique

Un éditeur réussit à faire tomber un monopole d'État

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Wilson & Lafleur a finalement réussi à casser le monopole d'une société d'État sur la diffusion de l'information juridique au Québec.

La Cour d'appel a donné à l'éditeur un plein accès à tous les jugements rendus par les tribunaux de la province dans une décision défavorable à la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ).

Depuis 25 ans, la SOQUIJ reçoit gratuitement les décisions écrites de tous les tribunaux du Québec. Elle effectue le tri, le traitement, la reproduction et la vente de ces jugements. La SOQUIJ garde en moyenne une décision sur cinq. Les autres sont jetées. À titre d'exemple, la SOQUIJ a reçu 18 135 jugements en 1997, mais elle n'en a publié que 3840.

Wilson & Lafleur, un important éditeur de publications judiciaires, réclamait l'accès à l'ensemble des jugements pour être en mesure d'effectuer ses propres choix. La Cour d'appel lui donne maintenant ce plein accès à une indispensable «matière première». En ne mettant pas à la disposition des éditeurs la totalité des jugements reçus, la SOQUIJ a agi en contradiction avec sa mission fondamentale de diffusion de la jurisprudence, estime la Cour d'appel.

Les services du greffe des différents tribunaux de la province gardent toujours des copies de l'ensemble des jugements. Tous les citoyens peuvent d'ailleurs s'en procurer des exemplaires, mais à raison de 2 \$ la page.

Mais Wilson & Lafleur, une filiale de Quebecor, estimait ce coût prohibitif. Une opinion partagée par la Cour d'appel. «Considérant les dizaines de milliers de pages rédigées chaque année par la magistrature québécoise, l'obtention de tous les jugements [...] s'avère extrêmement onéreuse», écrivent les juges de la Cour d'appel. En plus, l'éditeur montréalais engorgeait les greffes s'il devait recueillir les décisions une à une.

La Cour d'appel évite de fixer le montant précis que devrait déboursier Wilson & Lafleur pour l'acquisition de l'ensemble des jugements. Par contre, l'éditeur ne devrait pas payer davantage que les coûts réels de reproduction, plus les frais de livraison ou d'entreposage, conclut la Cour d'appel.

**Jeudi
20 avril 2000**

**Journée mondiale
du livre et
du droit d'auteur**

**Amnistie des
amendes dans
les bibliothèques
de la Ville de
Montréal**

Sans amende et sans tarder,
rapportez vos livres!

Quel que soit le retard accumulé
votre amende sera annulée.

Les livres doivent être rapportés
le 20 avril, au comptoir de
retour, durant les heures
d'ouverture des bibliothèques.

**Rencontrez des auteurs
passionnants:**

Carmen Marois,
bibliothèque Ahuntsic, 16 h,
10300, rue Lajeunesse

Marie Laberge,
bibliothèque Benny, 16 h,
3465, avenue Benny

Marceline Claudais,
bibliothèque Langelier, 13 h 30,
6473, rue Sherbrooke Est

Denis Monette,
bibliothèque Saint-Michel, 14 h,
7601, rue François-Perreault

Et participez au
concours
de la Bibliothèque centrale,
1210, Sherbrooke Est,
**Le livre qui m'a
le plus marqué.**

Certificats cadeaux à gagner.

Montréal

MA DIVINE CLÉMENTINE
maman



BOUTIQUE

Enfants Deslongchamps

Vêtements pour enfants 0-18 ans
Vêtements de maternité

1007, RUE LAURIER OUEST
OUTREMONT
Tél.: 274-2442

INVITATION
Cathédrale Marie-Reine-du-Monde

MERCREDI SAINT 19 avril à 20h la Messe Chrismale sera présidée par Monsieur le cardinal Jean-Claude Turcotte.

JEUDI SAINT 20 avril à 20h la messe solennelle de la Cène du Seigneur sera présidée par Mgr Pierre Saint-Cyr, curé de la Cathédrale.

VENDREDI SAINT 21 avril à 15h la méditation du Chemin de la Croix sera présidée par Monsieur le cardinal Turcotte, assisté de Mgr Pierre Saint-Cyr; à 17h Mgr Jude Saint-Antoine, évêque auxiliaire, présidera l'Office de la Passion.

SAMEDI SAINT 22 avril à 20h Monsieur le cardinal Turcotte présidera la Veillée pascale.

DIMANCHE DE PÂQUES 23 avril à 11h Mgr Jude Saint-Antoine présidera la Messe de la Résurrection.

Pour information, 866-1661

La cathédrale Marie-Reine-du-Monde est située sur le boulevard René-Lévesque, angle Mansfield.

Station de métro Bonaventure.



MINIMAN

Le Bateau Blanc

La boutique qui

habille les enfants

différemment...

2001, Victoria, St-Lambert

(Près du Mail Champlain)

(450) 672-1790

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



Josée
Blanchette

Suivre son étoile

«Dites peu et faites beaucoup.»

— Rabbi Shammai, Talmud: Pirke Avot

«Les gens changent et oublient de le dire aux autres. Dommage — c'est la cause de tant d'erreurs.»

— Lillian Hellman

«Tu veux que je fasse mon "outing"? Écoute, c'est pas simple. Te parler de cuisine anglaise ou de mon chien que j'emène au bureau, c'est facile, mais là, c'est de mon âme qu'il s'agit, c'est ce que j'ai de plus précieux.»

Au risque de se faire traiter de brebis égarée, Lise Ravary, rédactrice en chef du magazine *Elle-Québec* et spécialiste internaute à l'émission *C'est bien meilleur le matin* de Radio-Canada, a finalement accepté de parler de sa conversion au judaïsme avec autant de précautions que de courage en se disant: «Tant pis s'ils ne comprennent pas. Dieu, lui, comprendra.» Les juifs ont l'habitude d'être persécutés pour moins que ça et ont inventé l'humour pour ne pas flirter avec l'idée du suicide plus souvent.

Lise Ravary, donc, née dans Hochelaga-Maisonneuve — y a pas plus poutine italienne —, mange désormais casher, fait ses prières avant et après les repas, respecte le sabbat du vendredi soir au samedi soir, célèbre Pessah (la pâque juive) comme des millions d'autres juifs cette semaine. Mais lorsque vient le temps d'expliquer pourquoi elle porte l'étoile de David au cou, la réponse est aussi complexe que délicate. Les pratiques religieuses font partie des nouveaux tabous de la société québécoise, pires que l'homosexualité, le pain blanc ou le biberon. Noël correspond désormais au dépouillement du sapin et Pâques célèbre le sacre du chocolat. «Si ça peut te rassurer, Le Devoir est le seul quotidien qui confie sa page éditoriale pascal à un père dominicain, lui dis-je. Tu seras respectée dans ta foi.» Il m'arrive de parler comme une animatrice de pastorale...

«Si je suis gênée de faire mon "coming out", répond-elle pour s'excuser, c'est que tu passes pour un débile profond parce que tu as adopté une religion. On rejette les gens qui ont une pratique religieuse au Québec. J'ai tout entendu depuis six ans: "Ca te prend une béquille?" "T'es bien trop intelligente pour croire à des niaiseries pareilles"... J'appelle ça le phénomène *Wajdi Mouawad*. J'ai entendu une critique de théâtre dire de ses pièces que "son christianisme transparait et c'est fatigant". On ne dirait jamais: "son hédonisme transparait et c'est fatigant!"»

Lise Ravary est l'une des filles les plus éloquentes et les plus rationnelles que je connaisse. Tout le contraire de la crédulité. Une grande gueule qu'on soupçonne de cacher un grand cœur, ça va souvent ensemble. Une tête forte, comme désaient les religieux autrefois. Une énergie hors du commun aussi, incapable de se donner à moitié mais parfaitement capable d'assumer ses contradictions et de diriger un magazine de mode tout en ne portant pas l'ombre d'une ombre à paupières. Les artifices, elle s'en bat l'œil. Sa conversion a éveillé la curiosité (et les préjugés) autour d'elle, d'autant qu'elle s'est opérée de plein gré, suscitée par une quête de sens et non par un mariage avec le juif errant. *J'ai pas vu la grosse lumière blanche au bout du tunnel*, dit-elle en riant.

Frapper un mur

Sa conversion remonte à il y a six ans, lors d'un voyage de presse pour le compte du magazine *L'actualité* en Israël. Devant le mur des Lamentations, à Jérusalem, elle reste quatre heures à prier, à pleurer, terrassée par l'émotion, elle qui se disait agnostique et anticléricale. *J'ai vu toute ma vie défilé devant le mur. Y a un bord qui disait: "Enfin! T'es arrivée à la maison!" et l'autre qui criait: "T'es rien qu'une crise de folle!"* J'ai pleuré toute ma vie, toutes mes peines, tout le mal que j'ai fait, aux autres et à moi-même. Pendant 37 ans, j'avais eu l'impression de ne pas être dans le bon pays, dans le bon corps, dans la bonne famille. La fille qui a quitté Israël n'était pas la même que celle qui était arrivée une semaine plus tôt. J'ai pris trois mois pour faire le point et réfléchir en rentrant.

Le processus de conversion a duré cinq ans. Ses deux adolescentes ont accepté de bannir les cheeseburgers à la maison et leur future mère juive a choisi la communauté hassidique pour s'aider dans l'apprentissage des règles de vie, a étudié la Torah avec plusieurs rabbins, appris l'hébreu qu'elle parle couramment. «Les juifs ne font pas de prosélytisme, au contraire. Ils ont tout fait pour me décourager, m'ont dit que tous les chemins mènent à Dieu et que le leur n'était pas forcément le meilleur.» Mais devant son entêtement, ils ont baissé les bras et lui ont ouvert leur synagogue. Depuis, Lise est retournée quatre fois en Israël et elle entend bien rencontrer le juif de sa vie en attendant le messie (pour toute manifestation divine, écrivez à lravary@ellequebec.com).

«Ma conversion, c'est un mode de vie davantage qu'une religion. Ça me donne un point d'ancrage, des références, une appartenance, des rituels qui font mon affaire. Et puis la dimension éthique est très forte. La quête de justice est centrale. La religion juive a une approche intellectuelle, questionnante, j'aime ça. C'est aussi un rythme de vie ponctué par les fêtes qui sont reliées aux saisons. Cela a débarrassé mon existence, encadré ma quête, m'a donné accès au sacré dans les gestes de la vie quotidienne. Mais ça ne règle pas tout. Je me pose encore la question tous les jours: pourquoi ça? pourquoi moi? pourquoi maintenant?» Lise extirpe des limbes de son sac à main un petit calepin de prières et de remerciements tout chiffonné dans lequel on trouve des paroles de gratitude lorsqu'on retrouve l'océan après un mois d'absence, lorsqu'on aperçoit les premières feuilles dans les arbres, un arc-en-ciel, et même lorsqu'on croise une créature monstrueuse. «On remercie Dieu pour la diversité.»

Nous nous sommes quittées sur le trottoir de la rue Peel, devant un boui-boui casher où elle peut faire ses prières sans se cacher le midi. Je ne me souviens pas d'avoir souhaité «Joyeuses Pâques» à quelqu'un avec autant d'intensité et avec un rien d'envie. Je me suis consolée en me rappelant combien j'aurais la carpe farcie.

Avis du Conseil supérieur de l'éducation

La réussite, c'est plus qu'un diplôme

Alors que le ministère de l'Éducation doit travailler aujourd'hui de concert avec les recteurs d'université sur la rédaction d'un contrat de performance visant notamment une plus grande réussite des étudiants, le Conseil supérieur de l'éducation lance un débat dans l'arène: la réussite doit-elle nécessairement se limiter à un pourcentage de diplômés?

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD
LE DEVOIR

La réussite à l'université n'est pas qu'une affaire de taux de diplomation et devrait s'étendre à bien plus que des chiffres, tenant compte des projets de l'étudiant et de son développement sur les plans personnel et professionnel.

Telle est l'évaluation effectuée par le Conseil supérieur de l'éducation, lequel publiait hier un avis au ministre de l'Éducation sur la réussite à l'université, intitulé *Réussir un projet d'études universitaires: des conditions à réunir*. Dans une étude d'une centaine de pages effectuée à partir d'entrevues avec des étudiants et membres du personnel de plusieurs universités, le Conseil recommande notamment de considérer la réussite de l'étudiant à partir du projet de formation de ce dernier, soit «l'acquisition de connaissances et de compétences en lien avec une formation de haut niveau s'inscrivant dans son projet personnel» et lui permettant de se développer sur plusieurs plans.

Du même souffle, et jonglant lui aussi avec les chiffres, le Conseil supérieur de l'éducation précise ses objectifs en matière de réussite: pour 2010, viser à ce que 40 % de la population accède à la formation universitaire de premier cycle et que 30 % obtiennent un diplôme. On espère aussi que 10 % de la population accède à la maîtrise et que 7 % obtienne le diplôme. Au doctorat, les objectifs sont de 2,3 % pour l'accès aux études de 3e cycle et 1,5 % pour l'obtention du diplôme.

Cette enquête survient au moment où le ministère de l'Éducation s'affaire à concocter des contrats de performance avec les universités, s'appropriant même aujourd'hui à discuter avec les recteurs de la nature des indicateurs à choisir. L'opération s'inscrit dans un souci évident de soumettre les universités au fonctionnement le plus efficace possible mais aussi d'améliorer les taux de réussite de ses étudiants.

Ayant effectué l'essentiel de l'étude sans avoir pris connaissance de la politique, récemment dévoilée, le Conseil supérieur de l'éducation s'interroge sur le concept de réussite. «Réussir, c'est ob-

tenir de bons résultats dans ses études», lit-on dans l'étude. «Mais de quels résultats s'agit-il?» L'Etat, lui, analyse ces résultats par «l'obtention d'un diplôme dans le temps le plus court possible, au meilleur coût possible et pour la plus grande proportion possible d'étudiants qui entreprennent une formation universitaire».

L'administration de l'université, elle, peut juger de la réussite en fonction de son rayonnement en enseignement et en recherche, par exemple, tandis qu'un point de vue économique traduirait la réussite par la formation de professionnels hautement qualifiés. L'étudiant verra la réussite à travers l'atteinte d'objectifs très personnels, liés aux compétences professionnelles, à l'amélioration des conditions de travail, au dépassement de soi, etc.

Bref, «la définition de la réussite n'est pas neutre» et il pourrait être souhaitable de «donner plus d'extension au concept de réussite», juge le Conseil. Tout en maintenant l'importance de délivrer les diplômes, l'organisme soutient que la réussite doit «s'élargir à la formation tout au long de la vie permettant un renouvellement continu des connaissances et l'affinement des compétences».

Ses recommandations visent en outre le développement de la formation universitaire en région, l'importance de l'intégration des étudiants au premier cycle, l'amélioration des mesures d'aide aux étudiants à temps partiel et le lien entre conditions financières des étudiants et persévérance à l'étude.

La CSDM accuse un déficit de 2,3 millions

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Malgré un déficit de 2,3 millions de dollars cette année, la Commission scolaire de Montréal développe de nouveaux programmes de lutte contre le décrochage. Elle développera en ce sens, dès cet automne, une «école du samedi» et «une école jusqu'à 17h» pour aider les élèves dans leurs devoirs.

Invoyant une coupe de 15 millions essuyée au nom du déficit zéro et le refus de Québec de lui verser 10 millions pour ses incontournables dépenses, la CSDM a donc révélé hier un budget déficitaire pour la deuxième année consécutive. De 2,4 millions qu'il était l'an dernier, ce déficit sera cette année de 2,3 millions, sur un budget de 527 millions.

La CSDM ne joue-t-elle pas un peu avec le feu en se laissant aller aux déficits? Benoît Bessette, membre du comité exécutif, estime que ce déficit n'a rien de dramatique et qu'il est du devoir de la CSDM d'ajouter des ressources en matière de décrochage ou de lutte contre la violence à l'école.

C'est ainsi que 500 000 \$ seront dévolus l'an prochain à divers projets pour la prévention de la violence. Sept experts en la matière seront aussi embauchés. «L'idée est d'éviter de nous retrouver dans cinq ou dix ans dans une situation semblable à celle des écoles américaines où l'on a dû installer un peu partout des détecteurs de métal», a noté en conférence de presse Robert

Cadotte, membre du comité exécutif de la CSDM.

Un psychologue additionnel sera aussi embauché pour soutenir les professeurs, tandis que les parents recevront des documents d'information contenant des conseils pratiques sur les meilleures façons de prévenir la violence chez leurs enfants.

Quant à l'école du samedi et l'aide aux devoirs, il est encore trop tôt pour savoir lesquels élèves en profiteront.

Un déficit, mais...

Le président de la Fédération des commissions scolaires du Québec, André Caron, ne s'étonne pas de ce nouveau déficit annoncé par la CSDM. «Les commissions des cinq dernières années et la fusion obligée des commissions scolaires ont inévitablement laissé des séquelles», explique-t-il.

La CSDM n'est pas non plus seule à être déficitaire. Au 30 juin 1999, soutient M. Caron, sur les 71 commissions scolaires du Québec, 14 étaient déficitaires.

Au ministère de l'Éducation, Alain Leclerc, attaché de presse de François Legault, soutient de son côté que la CSDM fait dans la demi-vérité trompeuse. «La CSDM fait de la politique avec ses opérations comptables», avance-t-il.

Il rappelle qu'au 30 juin 1999, la CSDM disposait d'un surplus accumulé de 25 millions dans lequel elle peut très bien piger.

M. Leclerc souligne que le ministre Legault a promis aux commissions scolaires une aide ponctuelle de 40 millions.

L'UQAM confirme la fin du programme particulier offert aux juifs orthodoxes

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

L'Université du Québec à Montréal (UQAM) a décidé hier de mettre un terme à son entente conclue il y a un an avec le Torah and Vocational Institute (TAV) parce que les modalités d'application du protocole, notamment en ce qui concerne la langue d'enseignement et la séparation des classes selon le sexe, contreviennent aux principes et politiques de l'université.

C'est la conclusion à laquelle est arrivée la Commission des études de l'UQAM, dont le mandat était de se pencher sur la validité de l'entente au terme d'une année complète de fonctionnement. Par son vote, la Commission des études a clairement signifié à la direction hier matin qu'elle souhaitait la résiliation de l'entente conclue voilà un an. Neuf personnes se sont prononcées pour la fin de l'entente, une autre contre, tandis que trois participants se sont abstenus de voter.

Par voie de communiqué, l'UQAM a ainsi confirmé son intention de ne plus accepter de nouveaux étudiants au TAV en respectant toutefois ses engagements à l'égard des étudiants déjà admis. L'université explique que la différence entre le projet d'origine et son application réelle a conduit à la résiliation de l'entente. «Conçu pour offrir une scolarisation universitaire à des communautés juives qui, par le passé, avaient un accès limité aux études supérieures, le programme TAV, dans les faits, est fréquenté par une majorité d'immigrants reçus (300 étudiants), aux deux tiers d'origine chinoise, n'ayant pas une maîtrise élémentaire du français», lit-on dans le communiqué, seule réaction officielle disponible hier.

Des réticences compréhensibles

Le Congrès juif canadien, qui a écrit cette semaine à la direction de l'université pour demander que soit maintenue l'entente, conçoit qu'il s'agit là d'un problème difficile qui peut entraîner des réticences dans le milieu mais se désole de constater que la communauté hassidique voit son espoir d'éducation universitaire fondre avec cette annonce. «Nous avions vu cette entente avec l'UQAM comme un véritable pas en avant», a expliqué hier Frank Schlesinger, vice-président du Congrès juif canadien, section Québec. «Nous aurions espéré qu'on ne les laisse pas tomber à l'eau parce qu'ils n'ont nulle part où aller.»

Au TAV, une quarantaine d'étudiants sont d'origine maghrébine et francophone; 170 autres sont de confession juive hassidique et exigent des classes distinctes pour hommes et femmes. Cette séparation des classes en fonction des sexes ne faisait pas partie de l'entente, stipule l'UQAM, et constituait un «accommodement consenti par l'UQAM qu'il serait difficile de maintenir étant donné les principes, les orientations et les politiques qui régissent l'université».

De plus, et alors que le protocole d'origine prévoyait qu'entre 20 et 30 % des cours seraient donnés en français, «il est vite apparu que ces pourcentages ne seraient pas respectés», poursuit l'université. L'établissement renonce donc à cette entente parce qu'elle contrevient à ses «règles habituelles de fonctionnement».

Rappelons que dès qu'il en a pris connaissance, le Syndicat des professeurs de l'UQAM s'est vertement opposé à la nature de cette entente à cause de la langue d'enseignement et des compromis consentis pour satisfaire les besoins particuliers de la communauté juive hassidique. Saisie de cette opposition, la Commission des études de l'UQAM a d'abord analysé le contenu de l'entente pour se prononcer hier en faveur d'une résiliation du contrat.

ARCHAMBAULT

LA PLUS GRANDE MAISON DE MUSIQUE ET LIVRES AU QUÉBEC

NOUVEAU MAGASIN
HALES D'ANJOU

20 AVRIL 2000

JOURNÉE MONDIALE DU LIVRE

GRATUIT!

A l'achat d'un livre, recevez une rose et le livre *La rose et le diable* de Cécile Gagnon aux Éditions Soulières.

25%
DE RÉDUCTION

LE JEUDI
20 AVRIL
SEULEMENT
Sur tous les
LIVRES
(Étiquettes blanches seulement)

LA LUNE ROUGE

Jean Lemieux,
La Courte Echelle.

LA DÉSERT ROSE

Jean-Paul Daoust,
Éditions Stanké.

LE BONHEUR

EN PROVENCE

Peter Mayle,
Nil Éditions.

MARCEL TESSIER

RACONTE...

Chroniques d'histoire.

Les Éditions de l'Homme.

LA MAISON DU RÊVE

Des écrivains

rendent hommage

aux libraires.

VLB éditeur et l'Hexagone.

NOUVEAU GUIDE

ILLUSTRE DU

JARDINAGE AU CANADA

Trevor Cole, expert-consult.

Sélection du Reader's Digest.

SHAWINIGAN, ST-GEORGES DE BEAUCÉ
ET VIEUX-QUÉBEC

DISQUES COMPACTS, CASSETTES ET VINYL SEULEMENT

MICHEL GENDRON

Bethsaïda

Libre Expression.

BETHSAÏDA

Michel Gendron.

Libre Expression.

CHANGÉZ D'ATTITUDE!

Carol Allain.

Les Éditions Logiques.

LA FONDATION

SÉRIE LES

CLASSIQUES FRANÇAIS

Maxi-poche.

Plusieurs titres en vente.

*Une rose et un livre, par achat, par client.
Quantités limitées. Le 20 avril seulement.

WWW.ARCHAMBAULT.CA

Ouvert 7 soirs, sauf à Montréal

Anjou • Brossard • Chicoutimi • Laval • Montréal • Québec • Shawinigan • Sherbrooke • St-Georges de Beauce • Ste-Foy • Trois-Rivières
500, rue Ste-Catherine Est • Place des Arts • Les Halles d'Anjou • Galeries Laval • Mail Champlain

• LES ACTUALITÉS •

Corne de l'Afrique

La sécheresse et la famine gagnent du terrain

Une intervention humanitaire d'urgence permettrait d'éviter un désastre

SILVIA GALIPEAU
LE DEVOIR

Au mois d'octobre dernier, divers organismes humanitaires ont sonné l'alarme, signalant l'imminence d'une famine en Éthiopie. Ce n'est que six mois plus tard, une fois les enfants malades et le bétail mort, que les caméras du monde entier ont rendu public l'état de la situation et que la communauté internationale a commencé à se mobiliser. A nouveau, profitant de la couverture médiatique de l'heure, les organismes lancent un appel, non plus pour réagir cette fois mais plutôt pour prévenir une catastrophe humanitaire qui menace désormais l'ensemble de la Corne de l'Afrique.

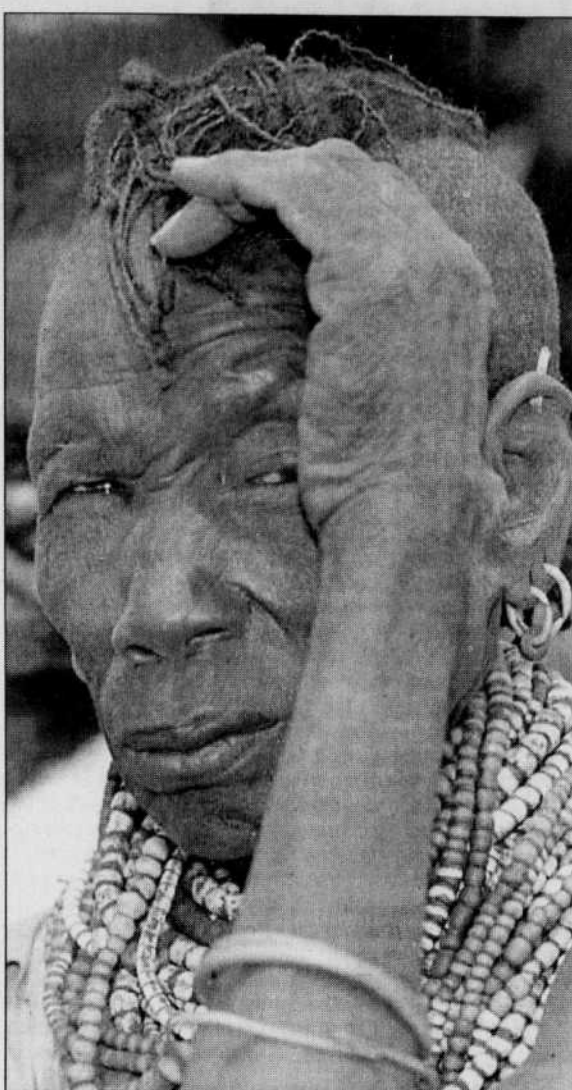
«Une intervention humanitaire rapide permettrait d'éviter le désastre humanitaire qui nous pend au bout du nez», a déclaré hier Marquis Giguère, directeur général d'UNICEF-Québec, lors d'une conférence de presse sur l'état de l'aide humanitaire dans la Corne de l'Afrique, en présence de la Société canadienne de la Croix-Rouge, d'Oxfam-Québec et de Vision mondiale.

Si les images en provenance de l'Éthiopie ont maintenant fait le tour du monde, si l'on sait que quelque huit millions de personnes sont menacées dans l'immédiat, l'ensemble de la région est également touchée par la sécheresse. Et selon les organismes humanitaires, c'est maintenant qu'il faut agir. Comme il y a six mois, quand l'UNICEF, entre autres, lançait son appel d'urgence au sujet de l'Éthiopie, les organismes ont réitéré leur message hier, pour l'ensemble de la Corne de l'Afrique cette fois. «Nous pouvons intervenir maintenant en Somalie et éviter une crise similaire à celle qui sévit en Éthiopie», a poursuivi Marquis Giguère.

En Somalie, mais aussi en Érythrée, au Kenya et à Djibouti. Selon les chiffres avancés par Vision mondiale, 1,2 million de personnes seraient menacées en Somalie. Selon l'UNICEF, les deux semaines qui viennent seront déterminantes pour le pays. Si la sécheresse persiste, alors un million de personnes, dont 300 000 enfants de moins de cinq ans, risquent de périr. En Érythrée, Vision mondiale estime à 367 000 le nombre de personnes menacées, à 2,7 millions au Kenya et à 100 000 à Djibouti.

Les organismes travaillent, chacun à leur manière, à venir en aide aux populations dans le besoin. Le Comité international de la Croix-Rouge a créé un pont aérien en Éthiopie et il envoie ainsi deux fois par jour de l'aide alimentaire d'urgence aux populations sinistrées. L'organisme espère recueillir près de cinq millions de dollars américains en dons à l'échelle internationale. Vision mondiale fait de même, ayant annoncé hier une opération humanitaire de 17,5 millions de dollars en Éthiopie, dont cinq millions devraient provenir du Canada. L'UNICEF souhaite recevoir 7,7 millions \$ US à l'échelle internationale et se concentre tout particulièrement sur l'envoi d'aliments protéinés et la mise en place de vaccins pour les enfants affectés par la famine. Oxfam-Québec agit en Somalie et au Kenya, travaillant sur l'approvisionnement en eau potable et la mise en place d'installations sanitaires.

Comment comprendre que la communauté internationale soit ainsi demeurée sourde pendant six mois? «Cela allait mal, mais la situation n'était pas encore assez grave pour susciter une réponse. Nous devons être précédés par les



REUTERS

Au Kenya, cette femme attend qu'on lui donne un peu de nourriture.

médias. [...] C'est malheureux, mais c'est presque toujours le cas. [...] C'est comme ça que ça se passe et on le déplore», a expliqué Marquis Giguère.

Poursuivant sa réflexion sur le rôle des médias dans la sensibilisation de la communauté internationale, il a lancé: «Il y a 35 000 enfants qui meurent par jour dans les pays en voie de développement. Pourtant, aucune caméra ne couvre cela, parce que ce n'est pas un événement médiatisable; c'est 2000 enfants ici, 1500 enfants là-bas. [...] Mais il demeure que 35 000 enfants par jour meurent, ce qui fait que, sur 10 jours, il y en a 350 000 et qu'en l'espace d'un mois, on pourrait balayer l'ensemble de la population du Québec. Est-ce que c'est un désastre suffisant pour attirer l'attention des médias et sensibiliser la population?»

Transport en commun

Le privé offre ses services

La sous-traitance serait une solution économique

Document à l'appui, l'Association des propriétaires d'autobus du Québec soutient qu'en sous-traitant une bonne partie de l'exploitation du système de transport en commun de la région métropolitaine, le gouvernement pourrait profiter d'économies de plusieurs centaines de millions de dollars, une option qui semble sourire au ministre des Transports, Guy Chevrette.

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Si le gouvernement acceptait d'offrir graduellement au secteur privé la moitié de l'exploitation des services de transport en commun par autobus, il pourrait faire des économies d'échelle de 350 millions sur dix ans, et ce, sans nuire à la qualité du service ou aux conditions de travail du personnel actuellement à l'emploi des sociétés de transport.

C'est ce que promet l'Association des propriétaires d'autobus du Québec (APAQ), s'appuyant sur une étude d'opportunité réalisée pour son compte par Samson Bélair-Deloitte & Touche. En comparant une dizaine de grandes villes européennes et américaines ayant introduit au cours des 20 dernières années un processus de mise en concurrence dans le transport en commun, la firme-conseil révèle qu'elles ont pu réduire de façon significative leurs coûts d'exploitation.

Pris de court, le ministre des Transports, Guy Chevrette, n'a pas fermé la porte à une telle éventualité. Il souhaite néanmoins en connaître

les tenants et les aboutissants avant de prendre une décision. «Tout ce qui peut diminuer la taxation, les impôts et les coûts de service pour les citoyens, on va le faire», a dit le ministre.

Dans les Conseils intermunicipaux de transport (CIT) des deuxième et troisième couronnes, cette façon de faire, appliquée depuis 1984, a porté fruits, selon le président de l'APAQ, Romain Girard. «Le coût assumé au kilomètre par les CIT équivaut à la moitié du coût actuel déboursé par les sociétés [telles que la STCUM, la STL et la STKSM].»

Selon l'auteur du rapport Vers un transport en commun plus compétitif pour la région de Montréal, Pierre Devost, «de nombreuses juridictions à travers le monde ont fait un choix judicieux en mettant sur pied des mécanismes novateurs leur permettant d'ouvrir la voie à la concurrence dans le transport en commun et de bénéficier de résultats convaincants en matière de réduction de coûts et d'amélioration au niveau du service aux usagers».

Deux grandes avenues se dégagent du rapport: la sous-traitance et la privatisation pure et simple du service. Cette deuxième option, privilégiée par les

villes autres que Londres au Royaume-Uni, est loin d'être concluante. En effet, malgré une baisse notable des coûts d'exploitation et une augmentation du niveau de service, la trop importante augmentation des tarifs a causé une baisse de l'achalandage.

Les résultats de la sous-traitance observée à Londres, à Copenhague, à Stockholm, à Denver, à San Diego et à Las Vegas, par contre, ne se sont pas fait attendre sur le plan de la baisse des coûts d'exploitation (de 18 % à 46 %), de l'amélioration du service (de 16 % à 47 %) et de l'augmentation de l'achalandage (de 9 % à 53 %).

Le modèle de la sous-traitance peut être appliqué progressivement ou rapidement. Alors que cette dernière solution entraîne trop souvent des effets négatifs sur les employés, la première offre de très bons résultats. Le scénario envisagé par l'APAQ s'appuie sur une attrition naturelle de 5 % par année vers le privé. L'étude indique qu'une économie directe, récurrente et cumulative de 1 % des dépenses totales actuelles des sociétés de transport pourrait être dégagée si cette avenue était privilégiée. «Dans la région de Montréal, cela représente environ six millions par année ou quelque 350 millions sur une période de dix ans», estime l'APAQ.

Samson Bélair précise que, «si l'exploitation quotidienne des réseaux de transport en commun peut être transférée, améliorée, le transport en commun doit demeurer un service public sous la gouverne des représentants de la population».

Chevrette se soumettra aux priorités des Cris

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le ministre des Affaires autochtones, Guy Chevrette, a réitéré sa volonté de reprendre les pourparlers avec la nation crie en affirmant hier: «Leurs priorités seront les miennes». Revenant sur la lettre qu'il a fait parvenir lundi au grand chef Ted Moses, M. Chevrette a indiqué qu'il serait même souhaitable de revoir l'Entente de mise en œuvre de 1998 (MOU) à la lumière des obligations du Québec qui sont inscrites dans la CBJNQ (Convention de la

Baie-James et du Nord québécois). «Je me demande s'il ne serait pas mieux d'établir les priorités d'après la Baie-James, a noté le ministre. S'ils sont prêts à commencer avec les jeunes, ce sera leur choix.»

Toutefois, M. Chevrette a répété plusieurs fois en commission parlementaire qu'il avait maintenant l'appui du conseil des ministres pour ne «plus jamais» négocier sur des sujets faisant l'objet de poursuites devant les tribunaux de la part des autochtones, comme c'est présentement le cas du régime forestier en territoire cri.

L'opposition officielle reproche au ministre Chevrette de ne pas recon-

naître une des priorités de la communauté crie de Waswanipi — compléter la construction d'un centre pour la jeunesse — qui n'a rien à voir avec les forêts.

«Pourquoi ne pas faire un geste tangible pour compléter le projet?», demande le critique libéral Geoffrey Kelley. Le gouvernement reproche aux promoteurs du projet d'avoir engagé des sommes avant même d'avoir complété le financement du centre. M. Kelley reconnaît toutefois la bonne volonté de Québec en répondant positivement à la demande des Cris pour une rencontre avec le premier ministre Bouchard.

Téléphone: 985-3322

LES PETITES ANNONCES

Télécopieur: 985-3340

I · N · D · E · X

REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 150 Achat-vente-échange
160 • 199 Location
- 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250 Achat-vente-échange
251 • 299 Location
- 300 • 399 MARCHANDISES
- 400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
- 500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES
ET DE SERVICES
- 600 • 699 VÉHICULES

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8 H 30 À 17 H 00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 985-3322
Télécopieur: 985-3340

Conditions de paiement: cartes de crédit



101

PROPRIÉTÉS À VENDRE

AHUNTSIC, secteur ouest, cuisine rénovée, véranda, salle à manger, magnifique terrain côté soleil, 194 000\$, Pierre Hudon 514-382-0940, ReMax ambience courtier imm. agréé

103

CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS

À VENDRE RAPIDEMENT, cause départ, spacieux 3 1/2 pièces, r. de c., prox. UdeM et métro. 55 000\$ 735-4192

AHUNTSIC, rue Grande-Allée, cottage semi-détaché, 9 pièces. UNIQUE. 270 000\$. (514) 384-9077

N.D.G., Melrose, co-prop. haut duplex, 7 1/2, 3 c.c., foyer, tout rénové. 153 000\$. 486-6642

121

CANTONS DE L'EST

FRELIGHSBURG NOUVEAU SUR LE MARCHÉ

Bungalow briqué, gar. double, piscine, très belle vue, très proche du village. 119 000 \$ (negoc.). (450) 298-5506

MANSONVILLE, Sugar Loaf, terrain boisé 6 acres. Domaine privé montagneux, près lacs, Owl's Head. Info: (514) 845-1334

130

MAISONS DE CAMPAGNE

ST-CESAIRE - Succession: bungalow, 2 c.c., ss. fini, près rivière, grand terrain 2 min. de la 10. (450) 469-2290

134

FERMES, FERMETTES, TERRES

SITE SPECTACULAIRE - LAC BRÔME 52 acres. LE SEUL. Pour constr. la maison de vos rêves sur la colline avec vue incroyable. Autorisation de construire. À 55 min. de Montréal. (450) 539-1832

160

APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

DISCRIMINATION INTERDITE

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de et à ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

ROSEMONT, quartier résidentiel, grand 7 1/2, 2e avec balcon, plafond 10', très éclairé, planchers à boiseries chêne, env. paysagé. Arr. unifamilial, 1 150\$, 5 électros inclus. Idéal pour couple retraité. Pour rendez-vous ou renseignements: Le Devoir, dossier 554, 2050 De Bleury, 9e, Montréal, Qc H3A 3M9.

SPACIEUX 3 1/2 & 4 1/2 dans immeuble de luxe. Très propre. 1 min. métro UdeM. Pour rendez-vous en sem. 801-3487 ou sam-dim. 735-7233 10h-18h

VERDUN, 4 1/2 rénové, 2e, 1 c.c. fermée, entrée lavabois, stat., métro Joli-coeur. 480\$. 1er Juillet, 768-6688

160

APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

AHUNTSIC! A vous d'en profiter. 4 1/2, 5 1/2 rénovés, chauffés, eau chaude, poêle, frigo, lave-vaiss., laveuse, sècheuse. À partir de 450\$. 683-4066

GENS D'AFFAIRES, professionnels sérieux, 3 1/2 bti meublé, lav./séch., patio-cour, près centre-ville. 650\$/mois, 3 mois minimum. 747-1517, 524-4403

GRAND 5 1/2, 3e chauffé, rénové à neuf, tranquille. 975 \$/m. MetroAvaler. 934-0618

OUTREMONT - Très bel appartement, 51/2 chauffé, blanch., bois-franc, poêle-frigo, lav.-vaiss., salle lavage à sol, service conciergerie. 975 \$.

1420, Bernard ouest. (450) 621-5680

OUTREMONT, Bernard près Stanislas, grands 5 1/2, haut dem sous-sol et boiseries, planchers bois franc, équipés, chauffés et eau chaude. 805\$ 271-4168

OUTREMONT rue Durocher, 9 1/2, salon double ensoleillé, balcon arrière et avant, bois franc, boiseries: 5 électros. 1,300\$ chauffé. 803-1989 (Félix)

PLATEAU, 5149 Marquette coin Laurier, loft style condo, 1 400 p.c. avec mezzanine. Personne seule ou couple. 1,200\$. Libre 1er juin. 522-8959

ROSEMONT 31e (fermée), chauffé, peint, 2 balcons. Disp. juil. 420\$. 769-6332.

PARC FORILLON, bord mer, très jolie maison, 11 pièces, 2 c.c. Sem. (418) 892-5449. http://tourisme.ville.gaspe.qc.ca

PERCE (Gaspésie). Charmante maison ancestrale, vue ile Bonaventure, toute équipée, 3 c.c. Location à la semaine. Prix spécial juin. (418) 782-5234.

PRÉS QUÉBEC, petite maison, 2 c.c., vue imprenable sur fleuve/700\$/sem. (418) 839-9582.

QUÉBEC, bord de lac, meublé, 6-12 mois. Juillet, 1 000\$/mois. (418) 849-2185. www.ami-ami.com # 969

170

HORS FRONTIÈRES À LOUER

À PARIS XV* 2^e *** près Tour Eiffel Moderne. Confortable. Asc. 514-495-3021

BOURGOGNE (France). Petite maison au cœur du vignoble. 450\$/semaine. 418/683-8205(jr). 418/684-0384 (soir)

LA FRANCE AUTREMENT: Vaste choix de maisons, gîtes ruraux et appartements à louer dans la plupart des régions françaises. Jean-Claude Dubord pour Voyages Quorum (Carlson Wagonlit) (514) 766-4630

MÉDITERRANÉE, St-Cyprien-plage, studio meublé, 35 m², terrasse sur parc, très calme, pour vacances à la semaine ou personne seule. (514) 274-3007

PARIS urgent: Reprise de bail et de meubles. Très joli appartement. Couple ou personne seule. (514) 274-3007

PROVENCE - COTE D'AZUR. Vue sur mer, condo 2 c.c., équipé. Disp. dès juil. 276-9066(jr). 735-0220 (soir)

SUD DE LA FRANCE Maison à louer, près Montpellier. (loc. min. 10 mois) 5000€/mois. Photos: le-village.france.com/tandem/annell.htm (418) 721-4281 (Né-lan)

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

ISLE-AUX-GRUES: petite maison ancestrale avec vue grandiose, bord du fleuve, 2 étages, équipée. Semaine ou mois: juin et septembre. (514) 529-8386

PARC FORILLON, bord mer, très jolie maison, 11 pièces, 2 c.c. Sem. (418) 892-5449. http://tourisme.ville.gaspe.qc.ca

PERCE (Gaspésie). Charmante maison ancestrale, vue ile Bonaventure, toute équipée, 3 c.c. Location à la semaine. Prix spécial juin. (418) 782-5234.

PRÉS QUÉBEC, petite maison, 2 c.c., vue imprenable sur fleuve/700\$/sem. (418) 839-9582.

QUÉBEC, bord de lac, meublé, 6-12 mois. Juillet, 1 000\$/mois. (418) 849-2185. www.ami-ami.com # 969

401

POSTES CADRES ET PROFESSIONNELS

401

POSTES CADRES ET PROFESSIONNELS

401

POSTES CADRES ET PROFESSIONNELS

575

DÉMÉNAGEMENTS

ARTISAN - DÉMÉNAGEUR Courtois, ponctuel attentionné VINCENT SCALLON, 946-9553

GILLES JODJIN TRANSPORT INC. Déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurance complète. 253-4374

695 AUTOMOBILES

JEEP TJ. SPORT 1997, V-6 manuel, mags, couleur noire, excellente condition, 57 400 km. 450-358-5132 après 18hres.

575 DÉMÉNAGEMENTS

ARTISAN - DÉMÉNAGEUR Courtois, ponctuel attentionné VINCENT SCALLON, 946-9553

GILLES JODJIN TRANSPORT INC. Déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurance complète. 253-4374

695 AUTOMOBILES

JEEP TJ. SPORT 1997, V-6 manuel, mags, couleur noire, excellente condition, 57 400 km. 450-358-5132 après 18hres.

575 DÉMÉNAGEMENTS

ARTISAN - DÉMÉNAGEUR Courtois, ponctuel attentionné VINCENT SCALLON, 946-9553

GILLES JODJIN TRANSPORT INC. Déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurance complète. 253-4374

695 AUTOMOBILES

JEEP TJ. SPORT 1997, V-6 manuel, mags, couleur noire, excellente condition, 57 400 km. 450-358-5132 après 18hres.

575 DÉMÉNAGEMENTS

ARTISAN - DÉMÉNAGEUR Courtois, ponctuel attentionné VINCENT SCALLON, 946-9553

GILLES JODJIN TRANSPORT INC. Déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurance complète. 253-4374

695 AUTOMOBILES

JEEP TJ. SPORT 1997, V-6 manuel, mags, couleur noire, excellente condition, 57 400 km. 450-358-5132 après 18hres.

575 DÉMÉNAGEMENTS

ARTISAN - DÉMÉNAGEUR Courtois, ponctuel attentionné VINCENT SCALLON, 946-9553

GILLES JODJIN TRANSPORT INC. Déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurance complète. 253-4374

695 AUTOMOBILES

JEEP TJ. SPORT 1997, V-6 manuel, mags, couleur noire, excellente condition, 57 400 km. 450-358-5132 après 18hres.

575 DÉMÉNAGEMENTS

ARTISAN - DÉMÉNAGEUR Courtois, ponctuel attentionné VINCENT SCALLON, 946-9553

GILLES JODJIN TRANSPORT INC. Déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurance complète. 253-4374

DÉCÈS

GÉLINAS, ALICE, SBC

À Montréal, le 16 avril 2000, à l'âge de 87 ans, est décédée sœur Alice Gélinais SBC, membre de l'Institut Notre-Dame du Bon-Conseil de Montréal.

Fille de feu Henri Gélinais et de feu Laura Gélinais, elle laisse dans le deuil ses sœurs Georgette OP, des Soeurs Dominicaines de La Trinité, Simone, SBC, de l'Institut Notre-Dame du Bon-Conseil de Montréal et Marguerite; ses belles-sœurs Jeannette Lahala, épouse de feu Roland Gélinais et Exina Thiffault, épouse de feu Lionel Gélinais; ses nombreux neveux et nièces, cousins et cousines, ainsi que les membres de sa communauté religieuse.

Exposée le mardi 18 avril de 14h00 à 17h00 et de 19h00 à 21h30, à la Maison-Mère, 665 boulevard Gouin Est, Montréal H2C 1A5, les funérailles auront lieu le mercredi 19 avril à 10h30, à la Maison-Mère et de là, au cimetière Notre-Dames-Neiges.

Bien vouloir compenser l'envoi de fleurs par des dons à la fondation «Les Œuvres Marie-Gérin-Lajoie inc.» (1215, boul. St-Joseph Est, Montréal, H2J 1L7).

Direction Urgel Bourgie

DÉCÈS

Prière infailible à la vierge Marie

Flour toute belle du Mont-Carmel, vigne fructueuse, splendeur du ciel, mère bénie du fils de Dieu, assistez-moi dans mes besoins.

Ô étoile de la mer, aidez-moi et montrez-moi ici même que vous êtes ma mère. Ô sainte Marie, mère de Dieu, reine du ciel et de la terre, je vous supplie du fond du cœur de m'appuyer dans cette demande.

(Formuler ici sa demande). Personne ne peut résister à votre puissance. Ô Marie, conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous (3 fois). Sainte-Marie, je remets cette cause entre vos mains (3 fois). Faites cette prière 3 jours de suite et vous devez ensuite la publier. La faveur demandée vous sera accordée. A.M.S.

Exposée le mardi 18 avril de 14h00 à 17h00 et de 19h00 à 21h30, à la Maison-Mère, 665 boulevard Gouin Est, Montréal H2C 1A5, les funérailles auront lieu le mercredi 19 avril à 10h30, à la Maison-Mère et de là, au cimetière Notre-Dames-Neiges.

Bien vouloir compenser l'envoi de fleurs par

• LE DEVOIR •

LE MONDE

La bataille vire au psychodrame

Un pédiatre s'inquiète pour Elían

Le garçon devrait être retiré immédiatement à sa famille de Miami

AGENCE FRANCE-PRESSE
ASSOCIATED PRESS

Miami — La bataille autour de la garde d'Elían Gonzalez a viré hier au psychodrame, un pédiatre désigné par les autorités accusant sa famille à Miami de mettre en péril l'équilibre mental du petit naufragé cubain.

«Le bien-être physique et émotionnel d'Elían Gonzalez est désormais en danger imminent.» Tel est le verdict sans appel rendu par le pédiatre sur l'état de santé psychologique du petit Cubain de six ans.

Dans une lettre adressée au ministre américain de la Justice, Janet Reno, et rendue publique lundi, le Dr Irwin Redlener accuse la famille d'Elían à Miami de le «maltraiter psychologiquement». Selon lui, le petit garçon devrait être retiré immédiatement de cette maison.

«L'enfant doit être secouru», a confirmé hier sur la chaîne NBC le Dr Redlener, professeur de pédiatrie à l'école de médecine Albert Einstein de New York.

Le Dr Redlener recommande aux autorités fédérales d'intervenir le plus vite possible afin de remettre Elían à son père, Juan Miguel Gonzalez, qui, venu de Cuba, attend depuis le 6 avril à Washington de pouvoir retrouver son fils.

Le pédiatre s'est déclaré en particulier inquiet après la diffusion la semaine dernière d'une vidéo amateur, tournée par la famille d'Elían à Miami, où l'on voit le petit garçon affirmer qu'il ne veut pas rentrer à Cuba. Selon le Dr Redlener, ces images évoquent les vidéos que l'on fait tourner aux otages.

Il a également dénoncé les accusations, infondées selon lui, de mauvais traitements envers son fils, portées contre le père d'Elían par la famille du garçon à Miami.

C'est la première fois qu'un employé du gouvernement critique ainsi publiquement le comportement de la famille cubaine de Miami. Les responsables du ministère de la Justice ont cependant souligné qu'Irwin Redlener parlait en son nom propre et non à la demande du gouvernement.

Les droits de l'homme

La Chine échappe encore à toute condamnation

BRUNO FRANCESCHI
AGENCE FRANCE-PRESSE

Genève — La Chine a une nouvelle fois échappé hier à une condamnation de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, contrairement au souhait de Washington.

Par un artifice de procédure, déjà largement utilisé, la Chine a fait voter par la Commission une «résolution de non action» ayant pour but d'interdire la mise au vote de tout autre texte. Depuis 1990, Pékin a systématiquement utilisé cette procédure, sauf en 1995, échappant ainsi à toute condamnation.

Comme les années précédentes, les États-Unis avaient un texte de résolution par lequel la commission aurait exprimé sa «préoccupation devant la détérioration des droits de l'homme et des libertés fondamentales» en Chine.

Washington souhaitait également que la commission appelle solennellement Pékin à assurer la liberté d'expression pour l'ensemble de ses citoyens et, plus concrètement, à libérer tous les prisonniers politiques et à autoriser toutes les activités pacifiques des bouddhistes, des musulmans, des

chrétiens et d'autres groupes.

«Ce n'est pas de la confrontation que d'appeler la Chine à obéir au droit international qu'elle a accepté», a souligné Harald Koh, secrétaire d'Etat adjoint chargé des droits de l'homme, en présentant devant la commission les raisons de la résolution américaine.

Mais, déjà à ce stade, nombreux étaient les délégués parmi les 53 pays membres de la commission qui avaient parié sur un soutien à la Chine plutôt qu'à sa condamnation.

Depuis plusieurs semaines en effet, Pékin avait allumé des contre-feux, jusque dans l'enceinte de la commission, en rappelant systématiquement les violations des droits de l'homme aux États-Unis mêmes: discrimination raciale, brutalités policières, tortures dans les prisons et fusillades sur les campus américains.

L'ambassadeur de Chine à l'ONU, Qiao Zonghuai, a non seulement repris ces arguments mais rappelé que Washington n'avait toujours pas ratifié la Convention sur les droits de l'enfant. Les États-Unis et la Somalie sont les seuls États au monde à ne pas encore avoir adhéré à cette convention.

Du renfort en Tchétchénie

AGENCE FRANCE-PRESSE

Les Russes ont acheminé hier plus de 3000 parachutistes en renfort dans le sud de la Tchétchénie lors de la première opération massive reconquise par Moscou depuis plusieurs semaines, les militaires affirmant simultanément que «la guerre est finie».

Les parachutistes ont été acheminés à Chatoï, un carrefour stratégique dans les gorges de l'Argoun, dans les montagnes du sud de la Tchétchénie, pour faire face aux attaques de quelque 1000 combattants indépendantistes présents dans la région, a indiqué l'état-major

des forces fédérales sur place.

Le chef adjoint de l'état-major russe, le général Valeri Manilov, a toutefois démenti hier soir l'envoi massif de parachutistes dans le sud de la république indépendantiste, ne parlant que du redéploiement dans cette région d'unités motorisées.

Dans tous les cas, l'envoi de forces supplémentaires en Tchétchénie semble contredire les propos du général Manilov, qui a affirmé que la «guerre est finie, les opérations massives sont achevées». Une phrase répétée depuis des semaines par les dirigeants russes.

Le Zimbabwe connaît de nouvelles violences

Mugabe traite d'ennemis les fermiers blancs

AGENCE FRANCE-PRESSE
REUTERS

Harare — Le président zimbabwéen Robert Mugabe a jeté de l'huile sur le feu hier en traitant les fermiers blancs «d'ennemis», le jour même où un deuxième d'entre eux a été tué.

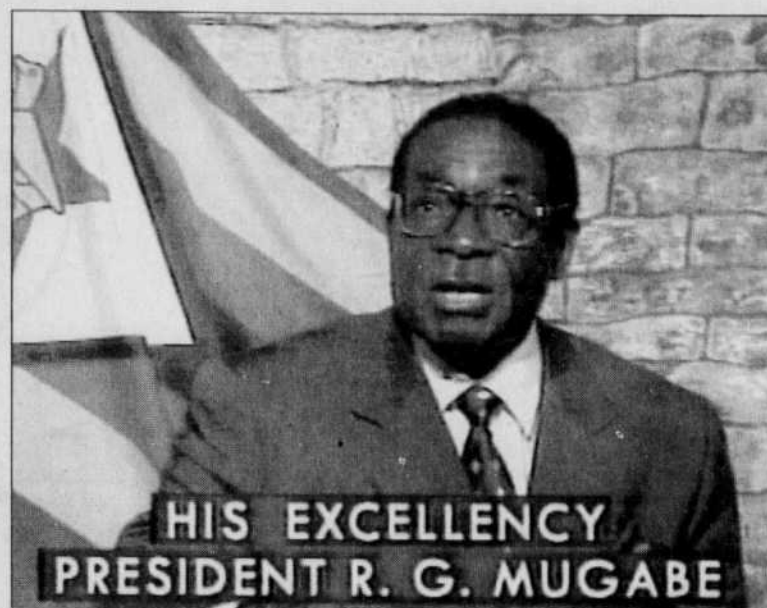
La célébration du vingtième anniversaire de l'indépendance, hier, a été entrecoupée par ces nouvelles violences qui ont entraîné la mort de ce fermier tué par d'anciens combattants.

«Je leur ai dit [aux fermiers blancs]: dans notre état d'esprit actuel, vous êtes nos ennemis parce que vous avez agi comme des ennemis, et nous sommes pleins de colère», a-t-il dit dans une entrevue diffusée après son discours à l'occasion de l'anniversaire. Il faisait référence au rejet par les fermiers blancs de l'amendement à la Constitution adopté par le Parlement et qui prévoit que ces derniers pourront être expropriés sans obtenir de dédommagements. «Nous ne décollons pas. L'ensemble de notre communauté est furieuse et c'est la raison pour laquelle les anciens combattants s'emparent de terres aujourd'hui.»

Auparavant, M. Mugabe avait affirmé dans un discours qu'il cherchait une solution à la crise, mais il n'a pas pour autant ordonné aux squatters d'évacuer les fermes des Blancs.

Évoquant la mort des deux fermiers, il a déclaré: «Nous pouvons comprendre l'immense frustration qui a conduit au mouvement d'occupation des fermes par les anciens combattants et les affrontements au cours desquels deux vies ont malheureusement été perdues.»

L'attaque a eu lieu hier dans la province du Matabeleland occidental (sud-ouest). Le fermier, Martin Olds, a été attaqué par d'anciens combattants dans sa ferme, à 50 kilomètres de Bulawayo, à bord de treize véhicules, a déclaré David Hasluck, directeur du syndicat des fermiers blancs. Blessé par balles, il a réussi à prévenir des voisins mais est mort ensuite.



REUTERS

Le président Robert Mugabe s'est adressé à la nation, hier sur les ondes de la télévision d'Etat, à l'occasion du 20^e anniversaire de l'indépendance du Zimbabwe.

Le secrétaire d'Etat au Foreign Office, Peter Hain, a vivement réagi à Londres. «C'est simplement intolérable [...] et un signe supplémentaire de ce que je crains depuis le début, du fait que la situation pourrait être entrée dans une spirale incontrôlable.»

La Grande-Bretagne a dû renforcer les effectifs de son ambassade à Harare face à la hausse des demandes de documents en vue d'une immigration au Royaume-Uni.

La veille, M. Mugabe avait exprimé ses regrets, après la mort le 16 avril de David Stevens, premier fermier blanc tué. Recevant des fermiers, il leur avait déclaré que la situation allait revenir à la normale. «Nous devrions être capables de trouver une solution pour aller de l'avant, mais une solution qui reconnaisse le besoin urgent de réforme agraire», a-t-il ajouté. «Nous sommes décidés à résoudre

[la question] une bonne fois pour toutes.»

Commentant la mort de Martin Olds, un haut responsable du Mouvement pour le changement démocratique (MDC, opposition) a indiqué qu'elle faisait partie d'une campagne de violences orchestrée au plus haut niveau par le pouvoir contre les fermiers et contre d'autres opposants. Les agresseurs du fermier tué étaient armés de fusils d'assaut AK-47 qui ne peuvent venir que du gouvernement, a déclaré David Coltart, avocat spécialisé dans les droits de l'homme et membre de l'exécutif du MDC.

La police a été informée de l'attaque à 7h du matin mais n'est arrivée sur place qu'à 10h. David Coltart a précisé que le poste de police ne se trouvait qu'à dix minutes de la ferme. La police a laissé passer les agresseurs à un barage, selon lui.

Le sort de D'Alema est entre les mains du Sénat

Le chef du gouvernement italien pourrait démissionner dès aujourd'hui

ÉRIC JOSZEF
LIBÉRATION

À la suite de la débâcle électorale subie aux régionales de dimanche dernier, le chef du gouvernement italien Massimo D'Alema devrait se rendre ce matin au Sénat pour versifier s'il dispose encore d'une majorité parlementaire.

Lundi, prenant acte de la lourde défaite du centre-gauche qui a abandonné huit régions sur quinze (notamment celles du nord du pays) au Pôle des libertés conduit par Silvio Berlusconi, Massimo D'Alema avait présenté sa démission au chef de l'Etat, Carlo Azeglio Ciampi. Pour l'heure, le président de la République l'a formellement refusé, exigeant «la transparence du parcours parlementaire». En clair, il appartient désormais à la majorité de centre-gauche de se prononcer sur le sort de Massimo D'Alema, éventuellement à travers un vote de confiance. A moins que le président du Conseil, à l'issue de son discours et du débat parlementaire, remonte immédiatement au palais du Quirinal pour présenter définitivement sa démission au président de la République.

Jusqu'à présent, l'actuel premier ministre a laissé entendre qu'il n'était pas prêt à poursuivre son mandat, considérant la déroute de dimanche comme un désaveu personnel. «Ma démission est irrévocable», aurait-il fait savoir à ses collaborateurs. D'ailleurs, plusieurs responsables de la majorité ne cachent pas qu'ils ont déjà tourné la page D'Alema: «Une phase se termine», indiquait dès lundi soir Pietro Castagnetti, secrétaire du Parti populaire.

Dernière carte pour l'actuel locataire du Palais Chigi: proposer la prolongation de son mandat jusqu'au 21 mai prochain, date à laquelle se dérouleront plusieurs référendums, dont l'un concerne l'importante question de la réforme. Un

parcours hautement périlleux pour D'Alema même si son parti, les Démocrates de gauche (DS), a indiqué que «la tenue des référendums constituait un objectif stratégique».

A l'inverse, fort de son triomphe dominical, le centre-droit appelle «à des élections législatives anticipées» à travers la dissolution des Chambres, qui aurait pour effet d'annuler les référendums du 21 mai.

Quelle que soit l'issue du débat parlementaire, il apparaît en tout cas qu'aux yeux des responsables du centre-gauche, Massimo D'Alema n'est plus, au bout de 18 mois de pouvoir, l'homme destiné à porter les couleurs de la coalition pour les législatives de l'an prochain. Non seulement des noms sont avancés pour lui succéder à la tête d'un éventuel cabinet provisoire jusqu'à l'an prochain (l'actuel ministre du Trésor, Giuliano Amato, semble favori) mais le centre-gauche cherche aussi un homme providentiel pour éviter de livrer le pays au Pôle des libertés lors des prochaines législatives, une personnalité semblable à celle du centriste Romano Prodi qui, à la tête de la coalition de l'Olivier, était parvenu en 1996 à battre Silvio Berlusconi.

Mais aujourd'hui, le professeur de Bologne est à Bruxelles et la gauche se retrouve dans un total désarroi. «A l'horizon, on ne voit pas de projet politique sur lequel reconstruire le centre-gauche», a reconnu le DS Lanfranco Turci. «Depuis les années 80, la gauche et les catholiques démocrates ont perdu tout enracinement social», a renchérit Massimo Cacciari, avancé comme futur candidat pour le centre-gauche le nom de l'actuel gouverneur de la banque d'Italie, Antonio Fazio.

Face au tourbillon qui frappe aujourd'hui son parti et à l'incertitude totale qui règne quant à l'issue de la crise, le secrétaire des DS, Walter Veltroni, a préféré lâcher, ironique: «Le premier qui avance un nom, je le frappe...»

EN BREF

L'Irak se dit prêt à dialoguer

(AFP) — Le vice-président irakien Taha Yassine Ramadan a affirmé hier que son pays était disposé à établir un dialogue avec les États-Unis à condition qu'il se fasse sur un pied d'égalité. Il a affirmé que son pays était «prêt à ouvrir un dialogue avec les États-Unis pour désamorcer la tension [qui les oppose], mais à condition qu'il ne soit pas dans l'esprit d'une tutelle des États-Unis sur l'Irak». C'est la première fois qu'un responsable irakien se prononce d'une manière aussi explicite pour un dialogue avec Washington depuis la crise du Golfe en 1990.

Iran: une loi restrictive sur la presse

(Reuters) — Le Parlement conservateur sortant de l'Iran a approuvé hier une nouvelle loi sur la presse dans laquelle ses adversaires voient une tentative de musèlement des médias réformistes. Les députés ont adopté les articles définitifs de la loi, dont une disposition autorise explicitement les tribunaux révolutionnaires à poursuivre les auteurs de délits de presse, a rapporté la télévision nationale. Aux termes de la législation actuelle, les délits de cette nature sont en général examinés par le jury d'un tribunal *ad hoc*. La nouvelle loi interdit également que l'on critique la Constitution, dans laquelle certains journalistes libéraux voient un obstacle aux réformes démocratiques. Pour entrer en vigueur, la loi doit recevoir l'aval du Conseil des gardiens, organe contrôlé par le clergé conservateur qui supervise les décisions parlementaires.

Procès de 145 Albanais du Kosovo

(AP) — L'un des plus grands procès de masse jamais organisés en Serbie s'est ouvert hier avec la comparution de 145 Albanais du Kosovo accusés de terrorisme. Tous les prévenus sont des hommes. Ils avaient été arrêtés à Djakovica, à 50 kilomètres au sud-ouest de la capitale provinciale du Kosovo, Pristina, lors de la campagne aérienne de l'OTAN. Les 145 hommes sont accusés d'avoir perpétré des actions «terroristes» contre les troupes serbes stationnées alors au Kosovo. Ces actions avaient fait trois morts et au moins sept blessés parmi les policiers serbes. S'ils sont reconnus coupables, les prévenus encourront jusqu'à 15 ans d'emprisonnement. Le verdict et les condamnations sont attendus pour la fin de la semaine.

Haïti: élections le 21 mai

(AP) — Le président haïtien René Prével a donné son accord hier pour que la date des élections législatives dans l'île soit fixée au 21 mai prochain avec un second tour qui sera tenu le 25 juin, rapportait hier les radios du pays. Ce scrutin a déjà été repoussé trois fois par le passé, entraînant tensions et violences politiques dans l'île caraïbe. Depuis la dissolution du Parlement en janvier 1999, le scrutin aurait dû normalement se dérouler en novembre de la même année, avant d'être programmé en mars, puis en avril 2000. L'opposition avait alors accusé M. Prével de repousser le scrutin afin que les candidats de son parti ne profitent pas de la popularité de son mentor, l'ancien président Jean-Bertrand Aristide, qui est donné favori pour le scrutin présidentiel de novembre prochain.

NEW YORK

L'histoire du rêve américain en 10 épisodes
Lundi au vendredi 20 h. Du 10 au 21 avril.

HiSToRiA

POUR CONNAÎTRE TOUTE L'HISTOIRE

É D I T O R I A L

L'attente mortelle

La sortie de l'association des cardiologues jette un autre pavé dans la mare des politiques de santé du gouvernement Bouchard. À partir d'études internationales, les cardiologues ont déduit qu'entre trois et six personnes meurent chaque mois parmi les 1000 patients en attente d'une intervention au Québec. Leur conclusion, évidente: plus la liste d'attente sera longue et plus le nombre de décès augmentera. Il faut de l'argent, et vite!

Un des paradoxes les plus improductifs de notre système public de santé, c'est de constater que des gens doivent attendre parfois pendant des mois avant de subir une intervention essentielle à leur survie, alors que leur médecin serait prêt à les opérer rapidement si on lui donnait accès aux ressources que cela suppose. Placée devant une situation de croissance de la demande, quelle entreprise privée hésiterait à embaucher le personnel nécessaire pour accroître son chiffre d'affaires?

Si le raisonnement est différent, c'est qu'au lieu de considérer les salles d'opération des hôpitaux et le travail du cardiologue comme un investissement qui peut faire grimper les revenus de l'institution, au gouvernement, on les identifie à un mal nécessaire qui augmente les dépenses. C'est une erreur.

En fait, les interventions du spécialiste de la santé ont non seulement un effet positif sur la santé des gens, mais aussi sur l'économie, même si cela ne se voit pas.

En donnant l'exclusivité de la gestion de la santé à l'État, nous lui avons confié le soin de veiller à ce que nous ayons accès à une gamme complète de services de première qualité, à un prix inférieur à ce que nous aurions à payer individuellement sous un régime privé. Le système présente l'avantage de faire porter les coûts sur un très grand nombre de personnes et, de surcroît, d'être accessible à tous.

Cela dit, encore faut-il que l'État soit en mesure de s'acquitter de sa mission avec efficacité de sorte que nous recevions les services promis au moment où nous en avons besoin. Ce n'est pas parce que c'est public que le gaspillage peut être toléré, ce qui fut longtemps le cas. Des priorités s'imposent, certes, mais quand on parle de chirurgie cardiaque ou de

radio-oncologie, de remplacement d'une hanche ou de suivi postopératoire, il n'y a pas de discussion possible: c'est précisément pour recevoir ces services essentiels en temps opportun que nous avons confié la gestion de la santé à l'État.

Imaginez-on ce qu'il adviendrait d'une entreprise privée qui déciderait de rationner le nombre de moteurs de voitures disponibles sous prétexte que leur production coûte cher? Pourquoi est-ce si différent en santé?

Nos politiciens actuels, défenseurs d'un régime public, ont la responsabilité de rendre ce système aussi efficace et accessible que s'il était sous gestion privée. Il devient, en effet, urgent de coller de plus près à la demande des citoyens-clients. Cela coûtera plus cher à court terme puisqu'il faut rattraper le retard pris ces dernières années, mais à long terme, on économisera beaucoup en soignant les gens plus vite.

Dans la région de Montréal seulement, l'Institut de cardiologie pourrait en un rien de temps accroître de 200 le nombre annuel de ses interventions en cardiologie. À 10 000 \$ chacune, cela coûterait deux millions par année de plus, et six millions pour réduire de façon durable la liste d'attente de 1000 à 400 dans tout le Québec. Pourquoi ne le fait-on pas?

De toute façon, ces malades qui attendent, il faudra bien les opérer un jour! Alors pourquoi ne pas procéder plus rapidement, ce qui leur assurera une vie meilleure tout en réduisant les dépenses du régime compte tenu des risques élevés qui sont associés à l'aggravation de leur état de santé en cas de retard à intervenir.

La cardiologie n'est pas seule: il y a ainsi plusieurs spécialités où il est possible d'agir sans attendre, moyennant l'injection de fonds supplémentaires. Une partie de ces fonds a été annoncée dans le dernier budget, mais tarde à venir. Puis, un autre danger guette: celui qu'on utilise cet argent pour faire de la petite politique en le distribuant sur une base régionale au lieu de viser les institutions qui pratiquent de telles interventions spécialisées.

La santé sera une fois de plus le principal enjeu de la prochaine campagne électorale au Québec. S'il veut être réel, le gouvernement Bouchard doit s'attaquer avec la dernière énergie à redonner confiance aux Québécois dans leur régime public de santé. Le temps presse.

jrsansfacon@ledevoir.ca

Pas dans ma cour

Vivre à proximité d'un dépotier ne sourit à personne. On comprendra la réaction des citoyens de Saint-Henri qui ont tenté, en vain jusqu'ici, d'empêcher la construction dans leur quartier d'un centre de transbordement de 300 000 tonnes de déchets par année.

Le projet mis de l'avant par la société Matrec entrainera, cela est certain, des inconvénients importants pour les citoyens de ce quartier ainsi que pour les usagers du futur Centre hospitalier de l'université McGill qui sera situé tout à côté. Il y aura un va-et-vient incessant de camions lourds qui effectueront 215 voyages par jour. Il y aura aussi ces odeurs qui s'échapperont malgré tous les contrôles prévus. On devine que cela sera généralement pendant ces périodes de grande chaleur où l'on ouvre grandes les fenêtres.

A ces inconvénients pourraient peut-être s'ajouter des risques pour la santé. Seront-ils suffisamment importants pour justifier le déplacement de ce projet à un autre endroit? Cela, on ne le sait malheureusement pas, car ce projet n'a pu être débattu en profondeur. Les arguments des citoyens ont été écartés du revers de la main par le maire Pierre Bourque, qui appuie sans réserve la société Matrec. À ses yeux, les études environnementales réalisées par celle-ci font foi de tout. Quant aux audiences de la Commission de développement urbain, elles n'ont en rien contribué au débat, s'étant déroulées une fois de plus dans le chahut le plus total.

La CDU, on le constate encore, a perdu toute crédibilité. Ses membres, du moins ceux issus de Vision Montréal, ne respectent pas les citoyens qui s'y présentent et ceux-ci, par un juste retour des choses, n'accordent plus aucun respect à leurs décisions. Il est urgent que le comité de haut niveau créé par la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Louise Harel, sur les mécanismes de consultation à la Ville de Montréal, fasse rapport et propose une structure fonctionnelle.

Dans ce dossier du centre de transbordement des déchets, une CDU dotée d'une autorité bien définie et présidée par une personne respectée aurait pu faire avancer les choses vers un consensus. Elle aurait pu faire témoigner les experts en environnement de Matrec. Elle aurait pu aussi étudier les scénarios de rechange que l'administration Bourque a rejetés pour des raisons de distance, puis procéder à une évaluation du projet soumis, poser des exigences ou même proposer un changement de site. Rien de cela n'est possible à Montréal. Les citoyens de Saint-Henri qui se sentent impuissants devant leur administration municipale n'auront d'autre choix que de lancer un appel à l'aide de Québec, dans ce cas-ci au ministre de l'Environnement qui a le pouvoir de bloquer ce projet. À défaut d'exercer son veto, à lui de nous démontrer que ce projet est raisonnable.

bdescoteaux@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

JEAN CHRÉTIEN ET LE LAC DE TIBÉRIADE



L E T T R E S

De tout cœur

Mme Nicole Hébert,

C'est avec grand intérêt que nous avons lu votre lettre parue dans *Le Devoir* du 22 mars dernier sous le titre «Manque de cœur». Nous avons été touchés par votre reconnaissance de la mission de la Fondation des maladies du cœur du Québec, qui appuie la recherche et la prévention dans le domaine des maladies cardiovasculaires en recueillant des fonds partout au Québec.

Depuis 40 ans, la fondation a la confiance du public et des professionnels de la santé. De nombreuses campagnes publicitaires ont été mises en avant afin de sensibiliser la population à ce qui demeure encore la première cause de décès au Québec. Certaines de ces campagnes ont récolté beaucoup de succès, d'autres moins.

En ce qui a trait à la campagne «Malheureusement...» mentionnée dans votre lettre ouverte, nous comprenons votre point de vue. À la suite de l'analyse des résultats d'un «groupe de discussion», cette campagne fut réalisée afin de faire comprendre aux gens une réalité difficile à exprimer publiquement car, contrairement aux croyances populaires, mourir d'une crise cardiaque plutôt que d'une autre maladie est loin d'être une «belle mort assurée». Permettez-nous de vous assurer, Mme Hébert, que la fondation ne souhaitait en aucun temps blesser la population.

Nous espérons cependant que vous avez eu la possibilité de voir notre nouvelle campagne de sensibilisation, envoyée à tous les médias en date du 31 janvier 2000 et ayant comme message: «Nous sommes tous concernés, nous sommes tous visés!». À présent, au Québec, une personne meurt d'une maladie du cœur à toutes les 27 minutes. Plus de 2,5 millions de Québécois vivent avec au moins un facteur de risque. Jeunes, adolescents, amis, collègues, parents, grand-parents, nous sommes tous visés par les maladies cardiovasculaires.

Mme Hébert, mieux que quiconque vous comprenez l'impact de ce fléau sur notre société. Vous l'avez très bien démontré en citant le nom de personnes qui ont été touchées de près par ces maladies. Certaines célébrités et d'autres, encore plus près de nous, comme votre père et les proches de tant ou, plutôt, trop d'autres familles.

La Fondation des maladies du cœur du Québec souhaite que sa nouvelle campagne sensibilise davantage de personnes et elle demeure convaincue qu'ensemble, nous pouvons aider à changer les faits.

Lorraine Simard

Directrice du marketing, des communications et du développement
Montréal, 29 mars 2000

Scandale à la GBQ

Dans un article paru le 8 février dernier, j'ai exprimé ma déception devant l'annonce d'un concours international pour le design de la Grande Bibliothèque du Québec. J'ai alors cité de nombreux exemples de concours internationaux et le grand intérêt qu'ils suscitent à travers le monde; habituellement, le nombre de participants à de tels concours se situe dans les centaines. Il s'agit là de concours ouverts qui considèrent des projets de design soumis dans l'anonymat absolu et répondant à un programme détaillé formulé par les promoteurs. Pour avoir osé distinguer ce type de concours de «l'appel d'offre de services» que représente, à mon avis, le concours de la GBQ, j'ai mérité, dans les pages de ce journal, de la part de la présidente-directrice de la GBQ et de la présidente du jury du concours, des accusations de mauvaise foi, de malhonnêteté intellectuelle, de charcutage et de déformation de l'information.

Or on lit aujourd'hui dans le journal que «les paris sont ouverts», et qu'est-ce qu'on y apprend? Trente-sept firmes ont formellement déposé leur candidature. Oui, 37. Du lot, 11 firmes ou regroupements sont québécois et 26 viennent de l'étranger. Ces derniers proviennent du Canada (sic) et une poignée de l'Europe, des États-Unis et de l'Uruguay. Formidable. Il y a plus de 2000 architectes au Québec dont une fraction minuscule s'est de toute évidence considérée apte à relever les exigences de qualification imposées par la première étape de ce prétendu concours.

Ce n'est pas normal! Il est aussi étonnant de voir seulement deux soumissions de 11 pays, deux ou trois de chacun, alors qu'il s'agit d'un édifice prestigieux dont le coût s'élève à 90,6 millions. Voilà le résultat d'un processus qui a insisté sur les ressources physiques, le personnel et l'expérience passée des équipes et qui a ainsi tourné le dos à un vaste réseau de talent, québécois et international. On sait que les regroupements les plus curieux ont eu lieu afin de les rendre conformes et admissibles au processus, éminemment bureaucratique. Mieux aurait valu identifier les architectes préférés, québécois ou étrangers, les avoir franchement invités à participer à un concours limité et ainsi éviter le piètre résultat de cette première étape.

Maintenant, je suis prêt à réviser ma position: cette affaire n'est pas décevante, elle est absolument scandaleuse.

Joseph Baker
architecte
Montréal, 30 mars 2000

Chrétien au lac de Tibériade

J'ai longtemps cru que nous devrions tenter un recours collectif à l'endroit des braves gens du beau comté de Shawinigan pour perte de jouissance de la vie en regard à leur choix politique... Mais foin de cette tragédie nationale! Les événements des derniers jours entourant la tournée moyen-orientale du premier citoyen du Canada ainsi que ses propos tout à fait éclairants en matière de politique régionale me soulent littéralement et je me ravise avec enthousiasme.

Vivement un troisième, puis un quatrième, et encore bien d'autres mandats pour le grand homme! Puis exportons-le. Comme on le fait de nos plus brillants cerveaux. Moyennant profits. Envoyons-le partout où sévissent des conflits et des situations périlleuses. Faisons-en le premier premier ministre itinérant permanent de cet inénarrable pays qu'est le nôtre. Que tout le reste du monde puisse à son tour enfin goûter à même l'arbre aux fruits de cette sagesse calmante qui l'habite et rejaillit sur nous tous depuis très très très longtemps déjà.

Qui sait? Peut-être des gens encore plus mal pris que nous souhaiteraient l'adopter.

Bien tiens... euh... votre,
Michel Mongeau
Montréal, 13 avril 2000

La gourmandise de Bell

Je viens justement de faire de l'ordre dans mes factures et j'ai constaté qu'en 1990, le prix des services de base chez Bell était de 14,15 \$. Ces services coûtent, dix ans plus tard, 22,52 \$.

En 1990, je gagnais 14,15 \$ de l'heure. Aujourd'hui, je suis rendue à 14,85 \$. De plus, nous payons d'avance les services de base.

N'avez-vous jamais honte?
Francine de Gagné
Montréal, 6 avril 2000

Taxer la nature

L'inconscience écologique de notre gouvernement est quelque chose qui défie toute analyse rationnelle et qui m'enrage. Étant d'origine italienne, je ne comprendrai jamais qu'avec l'environnement superbe que nous avons ici, notre gouvernement donne si peu d'importance à la nature, au plein air et à ses activités. Et Bernard Landry nous dit qu'il rêve du modèle scandinave!

Je viens d'apprendre que l'entrée au Parc du Bic est maintenant payante — et ce sera même une facture salée pour une famille avec voiture (pour autant, comment y aller autrement?).

L'enrage. Comment est-ce possible qu'un gouvernement qui se dit socialiste, qui dépense des milliards de dollars pour la santé (pour des problèmes en partie reliés à l'embonpoint, à la cigarette, à la drogue, toutes causes qui sont une bonne promenade en famille au parc permet d'éloigner quelque peu), qui laisse massacrer nos forêts pour des intérêts économiques immédiats, comment est-ce possible que ce gouvernement taxe le plus simple et le plus légitime des loisirs?

Et comment est-ce possible que vous, les journa-

listes, ne protestiez pas contre ce qui est un véritable crime et une injustice sociale criante? Jusqu'où ira votre complaisance envers ce gouvernement? Dans l'histoire du Bic, serait-ce encore la faute à Ottawa?

Pierre Boglioni
Montréal, 12 avril 2000

Faites vos jeux

Une courte analyse de la une du *Devoir* en ce jeudi 13 avril 2000 suffit à mettre en lumière le processus de déshumanisation qui gruge lentement notre monde. Des titres suivants cohabitent dans la même page: «Cardiologie: les listes s'allongent» (Valérie Dufour) et «Québec veut un bingo en santé» (Brian Myles).

En face de l'«urgence» des gens en attente d'une chirurgie cardiaque, on brandit les baisses de profits «alarmantes» des bingos, qu'on arrive même à défendre au nom d'un argument philosophique: «Il est impérieux de résoudre ce problème, sinon il arrivera un moment où l'activité aura perdu tout son sens», déclare Charles Côté, vice-président de la Régie des alcools, des courses et des jeux. L'inquiétude du sens doit en effet se poser, mais non pas circonscrire à un seul domaine, une activité particulière, comme le bingo dans ce cas-ci. L'intérêt de cette question «existentielle» (qui apparaît maintenant de façon péjorative car beaucoup trop vaste et, ainsi, parfaitement inutile), c'est de l'étendre à la société en général, à la condition humaine: quelle est la valeur de la santé dans notre société? Quel choix de société voulons-nous faire: des citoyens ou un bingo en santé?

Mais la une du *Devoir* trace la réponse en pointillés, qu'on peut deviner dans l'article «Le fisc prêche à l'école primaire» (Marie-Andrée Chouinard). J'y ai appris, sidérée, que Revenu Québec a conçu du matériel pédagogique visant à sensibiliser les jeunes de 5^e année du primaire aux conséquences très négatives du «travail au noir», légendes, anecdotes et activités à l'appui. Devant l'objectif clairement affirmé de ce projet, soit former «la conscience de futurs contribuables», on comprend aisément qu'il s'agit en fait d'un cours d'éducation à la citoyenneté, que la citoyenneté, c'est être contribuable, et qu'être contribuable, c'est d'en avoir pour son argent, et que la santé, c'est comme le bingo: on peut la regagner avec un peu de chance si on mise sur les bons chiffres. Faites vos jeux...

Geneviève Caillé
Étudiante en sociologie à l'UQAM
Montréal, 13 avril 2000

Doctrine Gérin-Lajoie: 35 ans plus tard

Le mercredi 12 avril dernier marquait le 35^e anniversaire du célèbre discours prononcé par Paul Gérin-Lajoie. Cet événement de grande importance lançait officiellement la «doctrine Gérin-Lajoie», symbolisant une réelle formulation de politique internationale pour le Québec. Cette doctrine visait plusieurs objectifs précis. Nous en proposons quatre qui nous apparaissent majeurs. D'abord, reconnaître que le Québec forme un véritable État. Ensuite, reconnaître la spécificité du Québec comme principal foyer francophone en Amérique du Nord. Puis, reconnaître la pleine autonomie du Québec dans ses propres champs de compétence, écartant alors toute ingérence ou supervision de la part d'Ottawa. Enfin, reconnaître la nécessité pour le Québec de prendre la place qui lui revient et de faire entendre sa propre voix sur la scène internationale.

Vous remarquerez alors que, 35 ans plus tard, ces reconnaissances fondamentales continuent d'alimenter les aspirations profondes du Québec. La doctrine Gérin-Lajoie, qui en est la source exemplaire, mérite une meilleure compréhension de la part du grand public et de nos élites politiques québécoises. Le gouvernement de Lucien Bouchard devrait la défendre et s'en inspirer, non pas pour faire mousser son projet politique comme il a l'habitude de le faire, mais bien pour bâtir un Québec solide au sein du Canada, de l'Amérique du Nord et du reste du monde.

Marc-André Bergeron
Québec, 10 avril 2000

IDÉES

Une réforme de château de cartes

Comment peut-on aspirer à figurer parmi les sociétés du savoir quand tout le discours qui entoure l'école s'oppose au savoir?

RÉGINE PIERRE

Docteure en psychologie cognitive
et professeure titulaire en didactique de la lecture
à l'Université de Montréal

Alors que les professeurs de didactique qui devront former les enseignants à l'application du nouveau curriculum n'en ont même pas encore reçu copie, ils suivent à travers les médias, avec consternation et colère, l'évolution de ce qui est devenu une véritable farce: la réforme des curriculums. C'est ainsi qu'il y a deux semaines, ils ont appris par les médias que l'implantation allait bon train dans les écoles. Des enseignants apprenaient aux enfants à faire des châteaux de carton et, sans qu'il soit besoin de leur enseigner quoi que ce soit, nous disait-on, ils allaient intégrer ces fameuses compétences transversales que le ministère a érigées en objectif fondamental sans que personne ne comprenne véritablement ce que cache ce nouveau buzz word. Oui mais, comme le demandait lucidement Frank Desoer à son émission de l'après-midi à Radio-Canada, les enfants apprennent-ils à lire et à écrire en faisant des châteaux de carton?

Avancer en arrière

J'ai l'impression depuis un an que la bobine du temps s'est bloquée sur «retour en arrière». Les discours du ministère de l'Éducation sur la réforme des curriculums ne sont qu'une mauvaise réédition des discours de 1981. La pédagogie sans enseignement, le rejet des méthodes, les prétendues expérimentations qui n'ont rien de scientifique et, surtout, les envolées lyriques des gourous de tout acabit qui dénigrent l'école et préchent de jeter toutes les méthodes à la poubelle, tout cela n'est qu'un mauvais remake de la réforme de 1981. Les mots sont différents, certes, mais la pensée derrière les mots est la même, et les conséquences seront les mêmes. Comment une petite société comme le Québec peut-elle aspirer à se tailler une place parmi les sociétés du savoir quand tout le discours qui entoure l'école s'oppose au savoir et que les enfants qui aiment l'école s'en cachent de peur d'être marginalisés?

On a jeté au feu les dictionnaires, les grammaires et les méthodes d'enseignement de la lecture il y a 20 ans. On a formé les enseignants couchés sur des matelas à se demander s'ils étaient bien dans leur peau plutôt que de les former à comprendre et à développer des méthodes d'enseignement efficaces. Les étudiants que l'on reçoit à l'université aujourd'hui sont le produit de cette éducation.

Sur 200 étudiants que je forme chaque année au baccalauréat en éducation préscolaire-primaire, près du tiers ne connaissent même pas les bases de la grammaire qu'ils devront enseigner dans deux ans et la majorité ne connaît pas leur langue. Je ne parle pas ici seulement de savoir écrire sans fautes. Je parle de comprendre et de manipuler une langue qu'ils devront enseigner à de jeunes enfants et de comprendre tous ces processus extrêmement complexes qui sous-tendent l'apprentissage de la lecture et de l'écriture pour pouvoir suivre l'évolution des enfants, identifier les difficultés d'apprentissage et ajuster son enseignement en conséquence. Aussi incroyable que cela puisse paraître, nos programmes de formation des maîtres n'enseignent pas ces connaissances. Nos étudiants n'ont aucune formation en linguistique et la formation qu'ils reçoivent en psychologie est tellement minimale et dépassée que je ne peux même pas utiliser les manuels récents dans mes cours parce que mes étudiants n'ont pas les bases nécessaires pour les comprendre. C'est bien ainsi, nous disent les responsables des facultés des sciences de l'éducation. Connaître sa matière est secondaire. Ce qui importe, c'est de savoir gérer sa classe et de monter des projets qui distraient les enfants de l'école. Comme si apprendre n'était pas en soi la plus grande source de motivation, du moins quand un enseignant sait la partager avec ses élèves. N'est-ce pas cela, le premier objectif de l'éducation: transmettre la passion du savoir? Est-ce que la fonction première de l'école n'est pas de donner à tous les enfants les outils cognitifs fondamentaux dont ils auront besoin pour s'intégrer dans une société de plus en plus complexe et devenir des individus épanouis parce que fiers de leurs connaissances et confiants dans leurs capacités? Où a-t-on pris cette idée saugrenue, qui contamine les discours sur l'éducation de-

puis 20 ans, selon laquelle apprendre est ennuyant et qu'il faut distraire les enfants de l'école pour les y maintenir?

À chacun son métier...

Un bon pédagogue devrait pouvoir enseigner sans méthode, nous disent les représentants du ministère? Je les mets au défi d'enseigner la lecture pendant un an en première année sans méthode, mais surtout, je les mets au défi de le faire dans une vraie classe de première année, c'est-à-dire une classe avec des enfants allophones, des enfants en difficultés d'apprentissage, des enfants qui savent déjà pratiquement lire et d'autres qui n'ont même pas encore développé leur conscience de l'écrit, des enfants qui en savent déjà plus que leur professeur sur l'ordinateur et d'autres qui n'ont jamais touché à une souris. Pour faire encore plus vrai, je les mets au défi de le faire dans une classe multi-âges, comme le préconise le ministère dans sa réforme, avec des enfants d'âge préscolaire, de première et de deuxième année, sans les budgets spéciaux et les conditions particulières dont ils bénéficient temporairement pour expérimenter ce modèle pédagogique qui n'est pas plus nouveau que ne le sont les idées qui le sous-tendent.

Pour être certain qu'ils prennent la pleine mesure de ce qu'être un enseignant suppose et, donc, la pleine mesure de ce que former un

enseignant suppose, je les mets au défi d'enseigner, à chacune des années du primaire, toutes les matières, sans méthode. Je mets surtout au défi le ministère de l'Éducation de donner des subventions à de vrais chercheurs et de vrais spécialistes de l'enseignement dans chacune des disciplines scolaires pour évaluer scientifiquement les résultats de leurs expérimentations. Comment peut-on accepter, aujourd'hui, qu'avec ce que coûte l'éducation, on prenne des décisions aussi coûteuses et aussi lourdes de conséquences que la réforme des curriculums sans se donner les mécanismes qui en assurent la validité scientifique et qui en évaluent l'efficacité? Laisseriez-vous soigner votre enfant cardiaque par un psychiatre ou votre enfant psychotique par un chirurgien? C'est ce que l'on fait en éducation, et la présente réforme en est la conséquence.

Où a-t-on
pris
cette idée
saugrenue
selon
laquelle
apprendre
est ennuyant?



Langue et sophisme I

Le fardeau de la preuve

La semaine dernière, Paul-Marcel Bellavance, un juge de la Cour supérieure du Québec, infirmait un jugement de la Cour du Québec qui avait acquitté les propriétaires de The Lyon et the Walrus (des petits commerçants de Knowlton), accusés d'avoir enfreint les dispositions de la Charte de la langue française qui imposent la nette prédominance du français dans l'affichage commercial.

Le 20 octobre 1999, la juge Danielle Côté de la Cour du Québec était arrivée à cette conclusion après avoir constaté l'absence de preuve justifiant le caractère raisonnable de l'article 58 — qui requiert la prédominance — en regard des chartes canadienne et québécoise. Dans une chronique publiée le 27 octobre 1999 dans cet espace, j'affirmais que la juge Côté avait raison. Avec tout le respect que je dois à son auteur, la lecture du jugement de la Cour supérieure ne m'a pas fait changer d'opinion.

Jugement Bellavance

Si j'ai bien compris les motifs du jugement de Paul-Marcel Bellavance, la validité constitutionnelle des articles 58 et 205 de la Charte de la langue française s'appuie essentiellement sur la doctrine du *stare decisis* et sur l'absence d'une preuve nouvelle voulant que les conditions qui prévalaient au moment du prononcé de l'arrêt Ford (1988) ont changé.

Le juge Bellavance évoque aussi cette incontestable réalité que la situation de la langue française, en Amérique du Nord, est caractérisée par sa vulnérabilité. Cette vulnérabilité est imputée à quatre facteurs: 1- la baisse du taux de natalité chez les francophones du Québec, qui entraîne une diminution de la proportion des francophones du Québec par rapport à l'ensemble de la population du Canada; 2- la diminution de la population francophone hors Québec par suite de l'assimilation; 3- le taux supérieur d'assimilation des immigrants par la communauté anglophone du Québec; 4- le fait que l'anglais a toujours dominé aux plus hauts échelons du secteur économique.

Bien que parfois associée au nationalisme ou appropriée par certaines formations politiques, on ne saurait jamais trop insister sur l'importance fondamentale de la langue au Québec. Plus qu'un simple véhicule de la pensée individuelle, la langue constitue la courroie de transmission privilégiée de la culture d'un peuple. La langue est identitaire; elle révèle ce que nous étions, ce que nous sommes, mais surtout ce que nous serons. A ce titre, elle défie l'esprit partisan.

Selon le juge Bellavance, bien que le «visage linguistique» ait pu, en apparence du moins, s'améliorer, cette réalité fondamentale n'a pas changé. Je suis d'accord avec cette assertion; il s'agit d'un fait incontestable. Mais est-ce là, véritablement, la question qui devait être examinée par le tribunal? Avec égard pour l'opinion contraire, je ne le crois pas. Aux pages 6 et 7 de sa décision, le juge Bellavance énumère, admirablement bien d'ailleurs, un certain nombre de questions ancillaires soulevées par cette affaire.

J'en retiens deux. D'abord, à qui appartient le fardeau de la preuve? Ensuite, est-ce que la règle du précédent suffit à disposer de cette question? Exceptionnellement, compte tenu de son importance et de sa complexité, je traiterai de cette question en deux volets. Je traiterai la semaine prochaine de la règle du précédent.

Le fardeau de la preuve

À qui appartient le fardeau de démontrer que la restriction apportée à un droit ou à une liberté garantis par la Charte canadienne est raisonnable et que sa justification peut se démontrer dans une société libre et démocratique? «Une fois cette analyse faite et qu'une décision favorable est rendue en faveur du législateur, demande le juge Bellavance, pourquoi lui appartiendrait-il de démontrer qu'il a toujours raison? Pourquoi n'appartiendrait-il pas à celui qui veut ramener le débat et qui prétend disposer d'une preuve forte, persuasive, solide et convaincante, d'établir le premier cette preuve, que pourra alors contre le législateur s'il l'estime pertinent, et ce, avec les meilleures preuves disponibles au moment de cette seconde analyse?»

Je répondrai simplement à cette question en évoquant la doctrine du constitutionnalisme et son corollaire, le principe de la primauté du droit. Garantie contre l'arbitraire de l'État, la doctrine du constitutionnalisme exige que l'État agisse conformément à la loi et qu'il n'exerce que les pouvoirs qui lui sont expressément conférés par celle-ci. Trois corollaires se dégagent de ce principe fondamental qui consacrent la limitation des pouvoirs étatiques.

Le premier est l'exigence de la précision de la loi qui veut que les lois renferment des normes prédéterminées et publiées à l'avance. Le second est la reconnaissance du caractère limité des pouvoirs de l'État. Le troisième est consacré par l'article 26 de la Charte canadienne, une disposition analogue au Neuvième Amendement à la Constitution américaine, selon lequel les droits innommés bénéficieraient de la protection constitutionnelle.

L'article 26, une disposition rarement invoquée, s'énonce ainsi: «Le fait que la présente charte garantit certains droits et libertés ne constitue pas une négation des autres droits et libertés qui existent au Canada». Aux États-Unis, l'interprétation du Neuvième Amendement a toujours été l'objet de controverses. Mais, s'inspirant manifestement de John Locke et de l'école des droits naturels, cette garantie constitutionnelle consacre les *Rights of Englishment* et constitue les limites de la sphère d'autonomie individuelle que l'État ne saurait être autorisé à franchir en l'absence de motifs impérieux qui justifieraient cette intervention.

C'est pourquoi, malgré les raisons pratiques adverses qui justifieraient un renversement du fardeau de la preuve, il revient toujours à l'État, ou à celui qui porte atteinte à un droit ou à une liberté, de faire la démonstration qu'elle est raisonnable et, pour reprendre la formulation de l'article premier de la Charte canadienne, qu'elle se justifie dans une société libre et démocratique. Plus qu'une simple question de procédure, ce principe est la pierre d'assise des démocraties libérales.

alain-robert.nadeau@justice.com

Groupe Cœur.com

Guy Corneau avec gêne et sans gênes

GILLES BRUNEL
Anthropologue

Le dimanche 12 mars dernier a eu lieu une rencontre-spectacle d'environ 800 personnes au Centre Pierre-Péladeau. Le thème, «Maître et disciple de soi», n'était pas mal comme idée. Quel beau thème gâché par un marathon d'énoncés pop rapides et simplificateurs!

Il est risqué de critiquer nos vedettes québécoises. On peut difficilement critiquer les Lepage, Sirois, Villeneuve, Corneau. Ces vedettes veulent être compétitives et authentiques. Je n'ai rien contre le groupe Cœur.com, qui sait si bien causer du cœur sans nous faire trop saigner.

Durant cet après-midi, on y a prononcé le mot «cœur» 36 fois en six heures. Si je critique les productions Cœur.com, je dois cependant reconnaître la valeur de plusieurs des approches présentées, comme l'anti-gymnastique, la méthode en écho, l'approche Corneau, la visualisation ou l'interaction avec des artistes. La compétence de ces experts n'est pas en jeu.

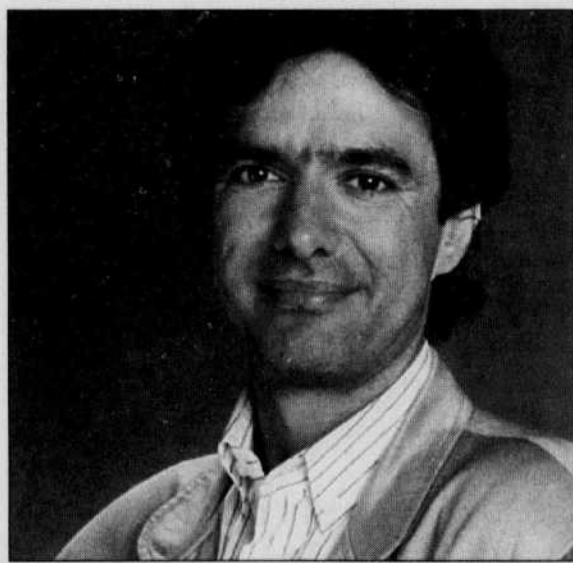
Mon propos est tout autre et concerne la mise en scène publique actuelle. Dans cette coalition hétéroclite de thérapeutes (ce qui est fort positif), on affirme sérieusement que «c'est nous qui sommes à la source de notre guérison», une idée à discuter. Ainsi, la méthode de guérison ou de croissance personnelle n'aurait pas d'importance. Jean-Charles Combrez a raison là-dessus, et pourtant... Nous sommes dans une nouvelle ère de l'écoute subtile de son corps. L'idée est valable tout en ajoutant l'écoute des gênes.

Nous sommes en présence d'une version d'un nouvel âge, l'ancien nouvel âge ayant été chahuté et remis en question. La plupart des participants au happening étaient dans la quarantaine ou dans la cinquantaine. L'atmosphère était un peu «baby-boomer». Il y avait très peu de personnes souffrant d'embonpoint, plusieurs voulant garder la forme outremontaise ou celle du Plateau Mont-Royal. On y trouvait des psychothérapeutes, des professeurs, des nouvel-âgistes recyclés et le fan-club féminin de Guy Corneau, devenu pour certaines l'homme idéal de leur vie. Corneau est un bon communicateur, un mélange de René Lévesque époque référendum et de Jacques Grandmaison côté jardin. On y retrouve la même conviction décontractée et le même désir de devenir souverain une fois pour toutes dans nos vies, cette fois. J'allais oublier le partenariat.

Corneau a dit que ce n'était pas un spectacle. C'était un happening, dans les faits... avec de mini-discours des thérapeutes, des saynètes, des extraits de téléromans, des danses et une session de peinture par deux artistes. Corno, la sœur de Corneau, a peint une superbe toile devant nous. Cela a été la révélation de la journée. Au début de l'événement, Corneau a affirmé que les artistes ont un rôle essentiel.

À un moment précis, une deuxième artiste discrète efface sa première toile. C'est un moment chaud et Corneau ignore le fait. Les artistes font ici partie du décor. À la fin de la journée, les deux artistes sont assises aux extrémités du groupe alors que les psy sont à l'avant-scène. Un autre moment chaud a lieu quand une participante affirme qu'elle a bénéficié de l'énergie d'une rencontre précédente du groupe à laquelle elle n'avait pu participer. Grâce à l'énergie du groupe, alors qu'elle était à l'hôpital pour examen, elle a vaincu le danger potentiel d'une tumeur au cerveau. Des applaudissements massifs fusent. Corneau est ravi comme un évangéliste qui a eu enfin «son» miracle.

De plus, on a dû subir les explications de Tomas Dansembourg sur les relations de couple avec une théorie



L'auteur Guy Corneau.

SOURCE TÉLÉ-QUÉBEC

simpliste dans le style Psychologie 101. Jean-Charles Combrez y est allé de réflexions-chocs qui ont résumé trop rapidement son remarquable travail. Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas.

Le happening a duré six heures et quinze minutes. Chacun a fait ses respirations entre deux voisins au coude à coude. Chacun a exprimé ses émotions à son voisin «Moi, c'est dans le genou, comme chez Koivu». De quoi faire rigoler les médecins de la CSSST... et Piment fort. En fin de journée, Pierre Lessard est venu nous entretenir de spiritualité pop avec la danse du bassin par équipes de deux. Chacun a fait aller son popotin devenu le centre de la spiritualité de fin de journée. Un peu de tantrisme par-ci et un peu d'évangélisme par-là.

Dans le dépliant du groupe Cœur.com, il y a des voyages prévus. L'un se déroulera au cœur de l'Égypte avec une quête personnelle et collective «sous l'œil des dieux». Rien de moins. On y visitera les jardins fleuris, les pyramides de Gizeh, Louxor, le tout dans l'atmosphère d'une thérapie mobile. Il faudra que l'on rediscute de la légende d'Isis et d'Osiris tirée de son contexte politique et historique. Ce serait comme faire un séminaire sur les mythes incas indépendamment de l'empire inca.

Un tel événement nous repose un peu du docteur Mailhous de notre KCAC nationale et des autres semblables psy de nos ondes. Certains diront que je critique une PME en expansion et en pleine mondialisation. Le succès est devant eux. Il y a trois raisons sociologiques principales pour expliquer ce phénomène. La première raison est liée à la crise de la psychanalyse et de la psychologie, approches qui ont besoin de renouvellement. La deuxième raison s'explique par le fait que beaucoup ont quitté les églises et se cherchent des sanctuaires mi-bouddhistes, mi-dansants, mi-rap... La troisième raison est centrée sur la montée du culte de soi et du corps, comme le sociologue Giddens l'a bien défini.

Pour l'instant, je préfère Corno l'artiste à Corneau l'animateur de spectacle. Ce happening à 50 \$ se termine par des applaudissements frénétiques. Je me demande si ce groupe ne devrait pas s'appeler cœur.applaudissements.com. Je préfère encore nos fous du roi et leur dernier festival.

Marchés boursiers

Bientôt la récession

PAUL DONTIGNY

Président d'Investissements PDJ,
Gestion traditionnelle d'investissements

La débâcle des marchés boursiers depuis quelques semaines a causé des dommages irréversibles à trois chapitres. D'abord, sur le plan financier, les appels de marges et les nerfs qui cassent ont certainement créé de lourdes pertes. Ensuite, sur le plan psychologique, il est très peu probable que le sentiment d'euphorie connu depuis deux ans revienne. Enfin, sur le plan économique, pour une des rares fois dans l'histoire, le marché boursier a remplacé son rôle d'indicateur précurseur de l'économie par celui de facteur principal qui influence l'économie américaine.

Pourquoi cette baisse soudaine et, à compter d'aujourd'hui, à quoi pouvons-nous nous attendre? Cette baisse est survenue parce que le marché boursier américain est en état de bulle spéculative depuis environ trois ans. De plus, les entrées de fonds en actions depuis environ six mois correspondent essentiellement à l'augmentation des emprunts sur marge. Depuis trois ans, Alan Greenspan, de la Fed, a à maintes reprises mis en garde les marchés financiers contre les excès. Son discours sur la «*irrational exuberance*» a été prononcé en décembre 1996 lorsque le Dow Jones était à 6700 points. M. Greenspan a récemment annoncé qu'il haussera les taux jusqu'à ce que la demande excessive pour les produits financiers (actions, entre autres) cesse enfin.

Et à quoi pouvons-nous nous attendre? Investissements PDJ estime que la valeur d'équilibre du Dow Jones est de 5000 points. Elle est de 700 points pour le S&P 500 et de 1400 points pour le Nasdaq. Le TSE, lui, suivra.

Cette opinion est basée sur une évaluation fondamentale des possibilités de croissance des profits au cours des dix prochaines années, des niveaux de taux d'intérêt et d'inflation ainsi que des améliorations technologiques. Nous vivons présentement un changement structurel de l'économie financé par une bulle spéculative très semblable à la révolution technologique qui s'est terminée en septembre 1929. Toute proportions gardées, le changement technologique de 1900 à 1930 était probablement plus grand que celui des 30 dernières années.

Et maintenant, attendez-vous à ce que les leaders politiques annoncent que l'économie est saine. On vous dira que le taux de chômage est bas (3,5 % en 1929), que la productivité, en hausse de 47 % depuis dix ans, transforme l'économie (43 % en 1929) et que ces améliorations continueront. Attendez-vous donc à beaucoup de rêves brisés. Attendez-vous à une récession d'ici 18 mois et à un monde déflationniste (inflation négative) pour les dix prochaines années. Le changement structurel et la mondialisation sont très déflationnistes. Les taux d'intérêt à court et à long terme pourraient bien être situés entre 3 et 4 % d'ici cinq ans (ils sont à 1,5 % au Japon). Mais à court terme, attendez-vous aussi à de magnifiques rebonds du marché boursier, ces rebonds qui assurent que tous seront pris au piège.

C'est le temps d'être prudent. Votre portefeuille ne devrait contenir aucune action, question d'attendre que les évaluations retombent sur terre et que l'économie se stabilise. A notre avis, la croyance selon laquelle on doit toujours détenir des actions à tout prix est un mythe. Dans l'histoire, l'indice Dow Jones a obtenu cinq fois des rendements négatifs sur des périodes de 15 ans.

Et, surtout, ne voyez pas cette analyse comme un commentaire pessimiste exagéré d'un prophète de malheur. C'est plutôt le marché boursier des trois dernières années qui était en «crise maniaque». Il ne s'agit même pas nécessairement d'une dépression. Il s'agit simplement de rétablir les valeurs à un équilibre sain qui correspondre aux prix des actions que nous avons connus il y a trois ou quatre ans.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Charrier (vie urbaine), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Benoit Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsables des pages thématiques); Martin Duches et Christine Dumazet (collecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Pierre O'Neill, Hélène Buzzetti, Manon Corneille (correspondants parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétariat à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arseneault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Anouk Hurlbut, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires), Léopold Ste Marie (directeur adjoint), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétariat). LA PRODUCTION: Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Rachel Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE: Johanne Brien (secrétariat à la clientèle), Hélène Gervais, Évelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arce Houde (secrétariat à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétariat administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Conflit israélo-syrien

Chrétien évite la controverse

PRESSE CANADIENNE

Djeddah, Arabie Saoudite — Le premier ministre Jean Chrétien s'en est tenu à une stricte neutralité au sujet du conflit israélo-arabe hier, s'abstenant de tout propos risqué alors que sa visite controversée au Moyen-Orient tire à sa fin. M. Chrétien, qui s'est entretenu à Damas avec le président syrien Hafez al-Assad, a évité de se prononcer en faveur de l'une ou l'autre des parties dans le conflit qui oppose Israël et la Syrie au sujet du lac de Tibériade, source d'eau convoitée du plateau du Golan. Cette retenue contraste avec les propos qu'il a tenus au début de sa tournée.

La semaine dernière, M. Chrétien avait affirmé qu'Israël avait le droit de vouloir conserver le lac de Tibériade, sa seule étendue d'eau douce, ce qui lui avait valu des critiques au Moyen-Orient ainsi qu'au Canada.

Des fonctionnaires devaient soutenir par la suite qu'il avait été cité hors contexte et qu'il n'emettait qu'une remarque après avoir entendu le point de vue israélien. Mais il s'est refusé à faire une observation similaire après son entretien avec le président syrien.

Le premier ministre a indiqué que M. al-Assad lui avait exposé le point de vue du gouvernement syrien sur le sujet. «Je l'ai écouté, comme j'ai écouté la position israélienne.» Il s'agissait de la dernière d'une série de rencontres entre M. Chrétien et les leaders du Moyen-Orient.

Pendant que des fonctionnaires canadiens maintenaient sans fléchir que M. Chrétien a été accueilli chaleureusement — même par M. al-Assad —, d'autres affirmaient que les propos de M. Chrétien avaient quand même heurté certaines personnes.

Les médias du Moyen-Orient, des journalistes syriens et d'autres observateurs disent que les commentaires du premier ministre canadien n'ont aidé personne. Ces remarques ont suscité du mécontentement, mais cela n'empêchera pas le Canada de jouer un rôle dans le processus de paix en tentant de rapprocher les parties, estime Nabil Sukkar, qui dirige un groupe d'investisseurs et de promoteurs syriens.

M. Chrétien a aussi été critiqué pour avoir déclaré que les Palestiniens devraient recourir à la menace d'une déclaration unilatérale d'indépendance dans leurs négociations de paix avec Israël.

À Ottawa, plusieurs voix se sont alors élevées, notamment à la Chambre des communes, pour demander que M. Chrétien rentre au pays et cesse de compromettre la position de neutralité traditionnelle du Canada.

Le Canada préside un groupe de travail qui aide les 3,6 millions de réfugiés palestiniens du monde arabe. Le Canada compte aussi des Casques bleus en poste sur le plateau du Golan, entre Israël et la Syrie.

Mais selon David Rudd, qui dirige l'Institut canadien d'études stratégiques à Toronto, les commentaires de M. Chrétien ne compromettent pas, à long terme, la neutralité traditionnelle du Canada.

Les dirigeants de ces pays, des gens réfléchis, vont peut-être ricaner entre eux, mais guère plus. Ils considèrent généralement la visite du chef de gouvernement d'un pays industrialisé comme une chose positive, dit-il.

Malgré les faux pas, M. Chrétien a quand même réussi à atteindre son objectif d'aborder la question des droits de la personne avec plusieurs leaders de la région. Il a aussi noué les contacts politiques nécessaires pour améliorer les relations économiques avec le Moyen-Orient.

CARDIOLOGUES

SUITE DE LA PAGE 1

étude ontarienne menée par le Dr R. Naylor et citée par le Dr Doyle, entre 0,3 et 0,6 % des patients en attente d'une chirurgie cardiaque meurent chaque mois. Cela se traduit au Québec par trois à six décès par mois compte tenu des 1000 patients en attente. Ses données dramatiques sont confirmées par d'autres études, faites en Autriche et en Australie, où les chiffres sont encore plus élevés, entre six et neuf décès par 1000 patients en attente à chaque mois, a soutenu le cardiologue.

«Les gens meurent sur les listes d'attente. Je deviens complice d'une situation dangereuse», a-t-il dit. Qui plus est, l'état de santé de 10 à 15 % des patients qui survivent se détériore. «Ce n'est pas élégant», a dit le Dr Doyle. Il a aussi signalé que des patients dont les lésions cardiaques sont de type «widow maker» (fautes de veuves) attendent, bien que leur état ne le permette pas.

Aux 1000 patients qui attendent leur chirurgie cardiaque s'ajoutent environ 1200 patients au Québec qui attendent un diagnostic pour déterminer s'ils peuvent être traités par médication, par des ballons ou par des pontages coronariens. Le tiers de ces patients en amont ont besoin d'une chirurgie, a précisé le Dr Doyle.

À l'heure actuelle, la liste d'attente pour les chirurgies cardiaques continue de s'allonger à un rythme de quatre patients par mois. Chacun des chirurgiens peut faire jusqu'à 300 opérations à cœur ouvert par année, ce qui, en principe, permettrait aux 34 cardiologues de venir à bout de cette liste d'attente. Mais la principale raison qui explique la situation, c'est le manque d'infirmières spécialisées, a mentionné le Dr Doyle. Viennent ensuite la disponibilité des lits et les problèmes de logistique. Le ralentissement imputable aux vacances, qui s'étend sur deux mois, aggrave le problème cet été, a prédit le cardiologue, qui s'est également plaint des multiples congés qui les privent d'infirmières à tout moment de l'année.

Les chirurgiens cardiovasculaires québécois sont âgés de 58,8 ans en moyenne. Ils étaient 38 en début d'année au Québec; deux d'entre eux ont pris leur retraite; un autre est allé pratiquer à New York et un autre à Winnipeg. Des 34 chirurgiens qui restent, «dix sont sur le bord de la retraite», a dit le Dr Doyle. Les dix jeunes chirurgiens formés au Québec au cours des dix dernières années pratiquent tous aujourd'hui en Ontario et aux États-Unis, a-t-il dit.

Talonnée par le chef de l'opposition officielle, Jean Charest, à l'Assemblée nationale, Mme Marois a indiqué qu'elle avait demandé en octobre dernier à tous les chefs de chirurgie cardiovasculaire des hôpitaux du Québec, réunis au sein d'un groupe présidé par le Dr Jean Morin de l'hôpital Royal Victoria, de lui faire des recommandations à court et à moyen terme. Toutes les recommandations à court terme ont été suivies ou le seront, a assuré le ministre. À moyen terme, des investissements en équipement et de fonctionnement totalisant 21,5 millions à Québec et à Montréal ont été autorisés. Selon Mme Marois, s'il est vrai que la liste s'est allongée, les temps d'attente ont légèrement diminué, de 2,7 à 2,5 mois en moyenne.

Devant les journalistes, Mme Marois a reconnu qu'il y avait une pénurie d'infirmières spécialisées en chirurgie cardiaque. Toutefois, «je mets un bâton sur la question des mortalités», a-t-elle dit. Les patients qui sont en danger sont gardés dans les hôpitaux, branchés à des appareils, pour «un mois, un mois et demi», a-t-elle dit. «Oui, c'est vrai, ça prend de l'argent. Qu'est-ce que vous voulez? Vous le savez bien. J'en ai mis 2,7 milliards. Mais ça en prend encore plus», a dit Mme Marois. Le ministre n'a pu préciser quand la tendance à l'allongement de cette liste d'attente se corrigera. «Quelques mois à un an et un an et demi. Mais je demeure optimiste», a dit Mme Marois.

COURSE

SUITE DE LA PAGE 1

mandes de projets, des suivis: une partie de l'aide provient des directions régionales du ministère de l'Éducation, une autre du Conseil scolaire (mais moins importante cette année) et une autre enfin des commissions scolaires. Tout le monde fait sa petite affaire et la cohésion n'est pas toujours au rendez-vous.

Le ministère de l'Éducation a bien raison de faire de l'aide aux écoles défavorisées une priorité. Aucune cause ne mérite plus d'attention. Et c'est sans doute pour cela qu'il a promis aux commissions scolaires qu'aucune d'entre elles ne serait pénalisée cette année parce que sa nouvelle carte n'était pas au point. D'un autre côté, à voir l'insistance du MEQ à s'assurer de la visibilité de ses projets, on se demande si la priorité aux enfants pauvres n'est pas combinée ici à des intentions moins généreuses.

CHRÉTIEN

SUITE DE LA PAGE 1

dont le ministre Alfonso Gagliano, qui a tenté de le faire démissionner. Non seulement les membres de l'exécutif de Berthier-Montcalm ont refusé la démission de leur président, ils ont cautionné ses propos. Ils ont adopté une résolution décrivant en ces termes leur perception de la façon dont Jean Chrétien exerce son leadership. «L'usure du pouvoir a fait son temps. Il montre une trop grande rigidité à l'endroit du Québec. Il se trouve chez lui un manque de vision pour notre pays. Enfin, sous sa direction, notre parti est de moins en moins à l'écoute des militants.»

En défiant ainsi l'autorité, l'exécutif de Berthier-Montcalm a provoqué de vives tensions et obligé les dirigeants du parti à lancer un appel à l'ordre. Dans un premier temps, la résolution qu'ils ont fait parvenir à tous les présidents des comités rappelle les dispositions de la constitution du parti qui traite des circonstances particulières où les membres du parti peuvent librement exprimer leur opinion.

Les dirigeants du PLC concluent ainsi leur mise en garde: «Le conseil de direction du PLC (Québec) rappelle à toutes les associations de comités l'importance de respecter les dispositions de la constitution qui nous gouverne pour assurer l'ordre, la stabilité, la cohérence et la capacité de tous les membres du parti de s'occuper paisiblement de la préparation de la prochaine campagne électorale et réaffirme sa totale confiance au chef du parti, confiance qui a été endossée à 91 % par les militants lors du dernier vote de confiance, pour nous mener à la victoire lors du prochain scrutin fédéral.»

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858, Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

PRESCOTT

SUITE DE LA PAGE 1

puisqu'il ne lui a même pas laissé la chance de retirer ses paroles, ce qu'il aurait fait volontiers. Par contre, il ne s'est pas fait prier pour répéter qu'«en campagne électorale, sous les feux des caméras, M. Bourque couche chez les pauvres. Entre les élections, derrière des portes closes, le maire couche avec les riches promoteurs sans se soucier de l'impact de leurs projets sur la qualité de vie des Montréalais ordinaires.»

Pour éviter les citoyens

Alors que d'aucuns s'attendaient à ce que le conseil municipal étudie le projet du centre de transbordement en après-midi, le parti du maire Bourque a proposé en avant-midi de devancer ce point à l'ordre du jour. «[L'opposition] s'est évidemment opposée à cette intention, a indiqué M. Prescott, puisqu'elle visait essentiellement à étudier le projet pendant qu'il y avait peu de journalistes et peu de citoyens au conseil.»

L'altercation avec M. Prescott a cependant ralenti les procédures. Les discussions ont donc eu lieu en avant-midi et se sont poursuivies après le dîner. Les conseillers ont alors vivement déploré qu'un centre de transbordement puisse être implanté — avec tout ce que cela comporte de conséquences négatives sur l'environnement, ont-ils fait valoir — aussi près d'un quartier résidentiel comportant des écoles et des maisons pour personnes âgées. Qu'à cela ne tienne, le conseil a adopté à 32 contre 10 la modification de zonage qui permet à Matrec de s'implanter à la limite des quartiers Saint-Paul et Saint-Henri.

La partie n'est toutefois pas gagnée pour l'entrepreneur puisque, d'une part, certains résidents et conseillers de l'opposition promettent de s'allonger devant les camions à ordure pour qu'ils ne puissent circuler dans le quartier et, d'autre part, Matrec doit absolument recevoir une autorisation environnementale de Québec avant la première pelletee de terre.

Pour l'instant, la loi provinciale interdit tout centre de transbordement à moins de 200 mètres d'édifices à usages alternatifs. Toutefois, Québec songe à modifier ce règlement en laissant aux municipalités le soin d'établir la distance appropriée. Le maire Bourque avait d'ailleurs préalablement fait une demande en ce sens au ministre de l'Environnement, Paul Bégin.

CANNES

Le très américanisé Luc Besson présidera le jury

SUITE DE LA PAGE 1

moult œuvres d'époque, mélos et films noirs, laissant présager une compétition en dents de scie, moins purement «cinéphilique» que les éditions précédentes, plus déguisée et plus fastueuse.

Avec un jury présidé par le très américanisé Luc Besson, cinéaste français du Cinquième Élément et de Jeanne d'Arc (tournés en anglais), on peut s'attendre à tout et à son contraire côté palmarès (un peu comme l'an dernier, de sinistre mémoire, avec Cronenberg...). Peut-être, après les remous 1999, eût-il été préférable de miser sur un président plus conservateur... Besson sera du moins entouré d'un bon jury, avec notamment la comédienne et cinéaste française Nicole Garcia, l'acteur anglais Jeremy Irons ainsi que sa compatriote, l'actrice Kristin Scott Thomas, l'écrivain français Patrick Modiano, le réalisateur américain Jonathan Demme et l'actrice allemande Barbara Sukowa.

La compétition

Versant films «palmarès», les Français sont bien représentés en leur sol mais hors des gros canons. Ironie du sort, ces voix indépendantes... versent la plupart du temps dans la production «à costumes». En plus de *Vatel* de Roland Joffé, film sur la vie du célèbre cuisinier français (hors compétition) qui assurera l'ouverture, parmi les concurrents de l'Hexagone pour la palme se bousculent quatre joueurs. On retrouve *Les Destinées sentimentales*, œuvre d'époque d'Olivier Assayas avec Charles Berling, Emmanuelle Béart et Isabelle Huppert. Arnaud Desplechin, le réalisateur de *La Sentinelle*, propose également un film d'époque: *Esther Kahn* (en langue anglaise) avec Ian Holm et Emmanuelle Devos à la distribution. Le réalisateur autrichien Michael Haneke courra sous le drapeau français avec *Code inconnu*, donnant la vedette à Juliette Binoche et Bruno Todeschini. Il y a trois ans, son *Funny Games*, d'une incroyable violence, avait semé l'émoi sur la Croisette. Emergera-t-il du registre rouge sang? Allez savoir. La surprise française du cru (il y en a toujours une) pourrait venir cette année du film *Harry, un ami qui vous veut du bien*, de Dominik Moll, quasi inconnu, donc porteur d'espoir.

Des ténors, on en retrouve bel et bien, à commencer par le Danois Lars Von Trier, abonné de la compétition (*Breaking The Waves*, *Les Idiots*). Il nous revient avec *Dancer In The Dark*, porté par Catherine Deneuve et la chanteuse Björk. Cette sélection accueille plusieurs habitués du cadre et du lieu. Les frères Joel et Ethan Coen, Américains si doués (palme d'or en 1991 avec le merveilleux *Barton Fink*), livrent *O Brother, Where Art Thou?*, mettant en scène George Clooney, Holly Hunter, John Turturro et John Goodman. Côté États-Unis, on a moissonné les indépendants (plusieurs cinéastes américains établis refusant désormais de se faire crucifier à Cannes). Sous la bannière étoilée, en dehors du film des Coen, on retrouve *The Yards* de James Gray, *Fast Food Fast Women* d'Amos Kol-

lek et Nurse Betty de Neil LaBute.

Le Britannique Ken Loach, toujours au poste avec son cinéma social et engagé, accompagnera *Bread and Roses*, dans lequel Chris Penn et Tim Roth tiennent la vedette, glissant un regard sur la société latino de Los Angeles.

A souligner, la présence du désormais académique James Ivory mettant en scène Uma Thurman dans *The Golden Bowl*. On retrouvera avec plaisir le Russe Pavel Lounguine qui nous avait donné l'intéressant *Taxi*, accompagnant cette fois *La Noce*. Place aussi à la Norvégienne Liv Ullmann, jadis interprète de Bergman, désormais cinéaste pour qui le maître de *Persona* écrit des scénarios, dont celui d'*Infidèle*, son film en compétition. Le sulfureux Japonais Nagashi Oshima de *L'Empire des sens* sera à Cannes avec *Tabou*, où il mettra en scène l'acteur (et cinéaste) Takeshi Kitano. Quant à l'Israélien Amos Gitai, présent l'an dernier, il revient avec *Kippour*, un film sur la guerre.

Cadette de la sélection, Samira Makhmalbaf, la fille du cinéaste iranien Mohsen, âgée de 20 ans et qui faisait ses premiers pas à Cannes l'an dernier avec un premier long métrage remarqué, *La Pomme*, prend du galon en compétition avec *Le Tableau noir*. Le Chinois de Hong-Kong Wong Kar-wai présente une saga romanesque encore privée de titre. Quant à la Corée, elle fera ses premiers pas en compétition cannoise à travers *Chunhyang* de Im Kwon Taek.

Hors concours

Il faudra circuler au milieu des séances spéciales pour retrouver un tas d'Américains exclus (volontairement ou non) de la compétition: en effet, *Mission to Mars* de Brian de Palma, *Under Suspicion* de Stephen Hopkins (un remake de l'excellent *Garde à vue* de Claude Miller), *A Conversation With Gregory Peck* de la documentariste Barbara Kopple, *Cecil B. Demented* de John Waters et même le dernier Ang Lee, coproduit avec Taiwan, *Crouching Tiger, Hidden Dragon*, atterrissent hors concours. La France y sera tout de même représentée avec *Les Glaneurs et la Glaneuse* d'Agnès Varda, et la Géorgie avec *Avril* (1962) d'Otar Iosseliani.

Dans la catégorie «Un certain regard», à surveiller: *À la verticale de l'été* de Tran Anh Hung (le réalisateur de *L'Odeur de la papaye verte*), *Capitaines d'avril*, premier long métrage de l'actrice portugaise Maria de Medeiros, *C'est la vie* du vétéran mexicain Arturo Ripstein et, en ouverture de cette sélection, *Things You Can Tell Just By Looking At Her*, film américain de Rodrigo Garcia, fils du grand romancier colombien Gabriel García Márquez.

Bien entendu, Cannes constitue aussi un rendez-vous de paillettes et de mas-tu-vu. Sont attendus sur le grand escalier rouge du palais quelques stars en bouquet dont Faye Dunaway, Juliette Binoche, Uma Thurman, Gregory Peck, Kim Basinger et compagnie, histoire d'attiser le badaud et les paparazis qui traquent chaque année le glamour et le clinquant de la fête.

Denys Arcand clôture le bal avec Stardom

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Quand vous demandez à Denys Arcand s'il est ravi de faire la clôture du Festival de Cannes avec son *Stardom*, il répond philosophiquement que l'important, c'est d'y être. Exclu de la compétition mais au poste sur la Croisette. Tout est là.

N'empêche... Dans le milieu, le film de clôture à Cannes est un peu considéré comme un cadeau empoisonné. Ses distributeurs doivent assumer l'onéreuse note du party final (un quart de million environ). De plus, plusieurs journalistes et membres de l'industrie sont déjà partis lors du dernier week-end. Patrice Leconte a refusé cette clôture pour *La Veuve de saint Pierre*, donnant la vedette au trio magique Juliette Binoche, Daniel Auteuil et Emir Kusturica. «Mais Leconte pouvait se passer de Cannes», précise Arcand. Ce sont les petits films des petits pays qui ont besoin de ce festival.

«Quand on n'est pas à Cannes avec un film terminé à temps, c'est toujours la même chose», précise le cinéaste de *Jésus de Montréal*. «Il y a une tache. Les gens remettent en question la qualité de votre œuvre avant de l'avoir vue. Et puis, à Cannes, le film est présenté en projections privées à des acheteurs éventuels. Toute la partie distribution, ventes internationales s'en retrouve facilitée d'avant.» Bref, il y sera.

Précisons que *Stardom* (précédemment intitulé *15 Moments*) est un film qui explore les dessous noirs de l'industrie de la mode et de la célébrité instantanée. Tourné à Cornwall, à Montréal, à Paris, à New York et à Londres, le film raconte comment un jeune mannequin (Jessica Pare) acquiert la célébrité instantanée. «On ne lui demande que d'être belle et de se taire», explique Arcand. Il a trouvé son actrice de 18 ans, une Québécoise quasi débutante, quelques semaines avant le tournage, a dû remier l'interprète préalablement retenue. «Mon personnage, c'était Jessica. Elle avait la taille, le style, le talent.» Une distribution internationale complète le portrait. Le Français Charles Berling et notre Robert Lepage national incarnent des photographes de mode. Versant américain, Dan Aykroyd joue un amoureux, Frank Langella, un diplomate, et Thomas Gibson, un agent de New York.

Le scénario a pris quatre ans à venir au monde, avec dix versions différentes, dont les premières furent refusées par Alliance Vivafilm. Il s'est fait attendre, Arcand. «Faire un vrai film sur la mode s'avère casse-gueule. Altman s'y est brisé les dents avec *Prêt-à-porter*. J'ai resserré mon tir en mettant l'accent sur les mirages de la célébrité instantanée.»

Stardom est tourné en anglais, sauf pour les scènes situées à Montréal et à Paris. Pourquoi cette langue? «J'avais besoin de 10 ou 11 millions et on ne peut tourner un film en jolai à ce prix-là... Et puis, le monde de la mode car-bure beaucoup à l'anglais. Alors...»